



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

89^e séance plénière

Vendredi 8 avril 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

*En l'absence du Président, M. Verbeke (Belgique),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/59/2005)

M. Dube (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir organisé cette deuxième série de consultations sur le processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau programmée pour septembre de cette année. Nous avons lu avec le plus grand soin l'excellent résumé, en date du 24 février 2005, de ses observations sur la première phase des consultations. Nous pensons que les précieuses contributions des différentes délégations et le bon compte rendu du Président ont contribué à préparer le terrain pour la tenue d'un débat encore plus ciblé lors de la deuxième phase des consultations.

À ce sujet, nous saluons le rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) que le Secrétaire général a élaboré à la demande des États Membres, qui

l'avaient prié de dresser le bilan de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire cinq ans après son adoption.

De plus, nous approuvons le programme de travail élaboré par le Président afin de nous guider dans l'examen du rapport intégral du Secrétaire général, puis pendant les consultations thématiques qui se tiendront ultérieurement, sous la direction du Président assisté des 10 facilitateurs sélectionnés à cet effet. Nous nous réjouissons tout particulièrement de savoir que le processus de négociation se poursuivra librement, dans la transparence et avec la participation de tous, de sorte qu'à la fin, toutes les délégations auront le sentiment d'avoir pris part au résultat de la réunion plénière de haut niveau, qui, on l'espère, sera couronnée de succès. Nous nous engageons à soutenir le Président dans l'élaboration du projet de résolution sur la préparation et l'organisation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport qui incite à la réflexion et qui est inévitablement sujet à controverse. Nous le remercions également du défi qu'il nous a lancé, à nous les États Membres, de « prendre les décisions qui s'imposent » (A/59/PV.83, p. 2) quand nos chefs d'État et de gouvernement se réuniront ici en septembre. Nous ne partageons peut-être pas les mêmes vues sur toutes les recommandations de son rapport mais, tout au moins, il nous a fourni des bases sur lesquelles débattre des défis urgents auxquels la communauté internationale est à présent confrontée et décider quelles mesures

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



audacieuses et décisives sont nécessaires. Ma délégation entend aborder les questions soulevées et les recommandations énoncées dans le rapport en gardant un esprit ouvert.

Nous convenons tout à fait avec le Secrétaire général que son rapport doit être examiné dans sa totalité et pas comme un menu à la carte dont nous ne choisirions que les recettes alléchantes. Nous avons bon espoir qu'après toutes ces délibérations, nous trouverons ici, dans cette salle illustre, un terrain d'entente sur les questions devant être réglées d'urgence afin que les nobles idées de l'année 2000 aient un sens pour nos peuples, riches ou pauvres, développés ou sous-développés. Nous aborderons ces consultations dans l'espoir de partager des idées sur notre avenir commun. Certes, il est déjà bien assez difficile de mettre d'accord 191 nations sur un avenir commun, mais ne rien faire de crainte de ne jamais pouvoir trouver un consensus sur les questions dont nous sommes saisis serait pire encore.

Nous nous associons donc aux déclarations faites par les Représentants permanents du Malawi au nom de l'Union africaine, de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Jamaïque au nom du Groupe des 77.

Nous examinerons le rapport au regard de ses quatre principales sections, comme l'a recommandé le Secrétaire général. En ce qui concerne les sections intitulées « Vivre à l'abri du besoin » et « Vivre à l'abri de la peur », nous sommes fermement convaincus du lien existant entre le développement et notre sécurité commune. Cela a été clairement exposé dans le Consensus d'Ezulwini, qui constitue la position commune africaine adoptée par l'Union africaine à la session extraordinaire de son Conseil exécutif le 8 mars 2005, quand il a examiné le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565).

Nous estimons également que, comme l'a fait valoir le Secrétaire général dans le rapport, la question des droits de l'homme mérite une étude poussée et soigneuse, en particulier pour ce qui est de la création d'un conseil des droits de l'homme pour remplacer la Commission des droits de l'homme. La composition et le mandat de ce conseil devraient faire l'objet de nouvelles consultations intensives.

Les préoccupations de sécurité de la communauté internationale sont véritables et exigent une attention

urgente. L'Union africaine a également fait connaître sa position ferme sur le terrorisme, à laquelle nous souscrivons pleinement. Mais nous sommes encore plus alarmés par les menaces insidieuses que représentent les mines terrestres et les armes légères, responsables de la mutilation et de la mort de tant de civils innocents dans de nombreux conflits en Afrique et en Asie que la communauté internationale n'est toujours pas en mesure d'arrêter.

La question des conflits et de leur prévention est essentielle pour permettre au continent africain de se libérer du cortège de destruction causée à son infrastructure et à son économie, sans parler des immenses souffrances et des déplacements massifs de populations dans les régions de conflit. La prévention des conflits est cruciale pour les efforts visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement durable. L'instauration, le maintien et la consolidation de la paix doivent donc être revigorés en veillant à ce que les opérations de maintien de la paix renferment une capacité additionnelle pour maintenir la paix longtemps après la cessation des hostilités. Le Botswana appuie donc sans réserve la création d'une commission de consolidation de la paix, investie d'une autorité suffisante pour jouer un rôle essentiel en matière de stabilisation après un conflit.

Toutefois, notre sécurité commune ne s'arrête pas à la maîtrise des armes classiques et non classiques ou en mettant fin à la prolifération des armes légères. Notre sécurité commune est tout aussi menacée par la pauvreté, la marginalisation, la mauvaise gouvernance et la propagation des maladies mortelles telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Au cours de nos délibérations, que nous examinions le rapport du Secrétaire général ou nos propres idées, nous devons nous focaliser sur des mesures pratiques et des engagements sur lesquels la Réunion plénière de haut niveau devra s'entendre afin d'imprimer un élan nouveau à l'élimination de la pauvreté et de fournir les ressources devant être investies dans le secteur de la santé publique pour s'attaquer au VIH/sida qui menace actuellement la survie même d'une catégorie importante de la population dans certaines nations. Ma délégation est prête à faire part de ses idées sur ces questions.

J'en viens à présent à la section du rapport du Secrétaire général qui a trait aux institutions mondiales et dans laquelle il fait état de la nécessité de renforcer l'ONU en rendant ses organes principaux davantage

comptables de leurs actes et plus démocratiques, en améliorant leurs méthodes de travail et en restructurant le Secrétariat et les divers organismes. Ces réformes n'ont, à notre sens, que trop tardé pour que l'ONU entre en ligne de compte face aux défis du XXI^e siècle.

Les propositions de réforme du Conseil de sécurité ont clairement suscité un grand enthousiasme chez les États Membres et l'opinion publique en général, et l'on est fortement tenté de placer cette question au premier rang de nos préoccupations. Nous devons résister à la tentation et aborder cette question en même temps que d'autres dont nous sommes saisis.

La revitalisation de l'Assemblée générale, en tant que principal organe de délibération et d'élaboration des politiques de l'ONU, revêt une importance critique pour nous tous. C'est l'instance au sein de laquelle la voix des grands et petits a le même poids.

Nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général visant à permettre au Conseil économique et social de jouer un rôle dirigeant dans la coordination de l'application des politiques cohérentes que poursuit l'ONU en matière de développement.

Ce sont là les premières vues de ma délégation sur le rapport du Secrétaire général. Nous attendons avec intérêt la tenue de consultations et de négociations enrichissantes en préparation de septembre.

M. Świtalski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe pleinement à la déclaration faite dans le courant du débat au nom de l'Union européenne. Toutefois, nous voudrions souligner certains des points relevés par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne. Je voudrais commencer par des observations générales.

La Pologne accueille avec une grande satisfaction le rapport du Secrétaire général daté du 21 mars (A/59/2005). À notre avis, il offre une excellente base pour un débat en profondeur et pour élaborer un bon projet de texte à soumettre au sommet des Nations Unies qui se tiendra en septembre prochain.

Nous souscrivons à l'approche générale du Secrétaire général qui se fonde sur l'interdépendance et la nature solidaire de la sécurité, du développement et des droits de l'homme en tant que principaux piliers de notre programme politique. Il est manifeste que, pour que nous réalisions une percée réelle et relevions efficacement les défis du XXI^e siècle, nous devons

réussir et faire des progrès importants dans tous ces domaines d'une façon complémentaire.

Nous sommes convaincus, par conséquent, que toutes les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général doivent être examinées dans leur globalité. Nous savons tous très bien qu'il existe des divergences au niveau de l'analyse des menaces et des défis et ces divergences apparaissent parfois très clairement au cours des débats dans cette salle. Les différents pays et groupes de pays ont des intérêts divers, mais nous considérons que le rapport tient très bien compte de la totalité de ces intérêts et de ces préoccupations différentes. Il nous faut répondre à toutes ces questions si nous voulons vraiment que le sommet de septembre soit un succès.

La Pologne estime, certes, que certaines des recommandations faites demandent un examen plus attentif et devront être étoffées et précisées. Un exemple en est le concept de subsidiarité, une notion très importante pour nous et qui gagne, semble-t-il, en importance. D'autres exemples comprennent les principes de légitimité, de responsabilisation, à la fois des États et de leurs dirigeants, de solidarité, de responsabilité ainsi qu'un accent plus fort sur la promotion de la démocratie.

Nous sommes favorables à la stratégie envisagée dans le rapport, qui correspond au concept de nouveau pacte politique pour l'ONU au XXI^e siècle, présenté par la Pologne il y a peu au sein du système des Nations Unies. Nous convenons que nous devons être ambitieux dans notre travail et veiller à ce que les décisions prises au sommet de cette année soient audacieuses et irréversibles.

La partie du rapport intitulée « Vivre à l'abri du besoin » est l'une des parties les plus importantes du document. Nous partageons l'espoir exprimé par le Secrétaire général que le sommet permettra de prendre des décisions concrètes pour que l'on puisse s'acquitter des engagements que nous avons pris au fil des ans, et qui sont incontournables si nous voulons relever les défis qui attendent la communauté internationale. À cette fin, le rapport du Secrétaire général, avec ses propositions concrètes assorties d'un calendrier précis en matière de développement, constitue une base fondamentale pour les préparatifs en cours et la réussite du sommet.

Nous reconnaissons, comme le rapport, le rôle clef joué par la bonne gouvernance, la démocratie et

l'état de droit dans le développement, ainsi que l'importance, pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, d'une prise en mains du processus au niveau national et d'un partenariat. Nous nous félicitons que dans son rapport le Secrétaire général confirme l'importance clef des principes de responsabilité mutuelle des partenaires de développement et d'obligation de transparence si nous voulons faire avancer l'ensemble du programme d'action en matière de développement et lutter avec succès contre la pauvreté et la faim.

L'accent mis par le rapport sur le programme de développement et la relance de nos efforts de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement prouve que ces questions sont au cœur même de l'ordre du jour politique aujourd'hui. Par ailleurs, il importe de veiller à ce que les objectifs du Millénaire pour le développement soient abordés d'un point de vue plus large, dans le cadre de l'ensemble du programme d'action touchant au développement, et qui comprend la mise en œuvre des textes et décisions issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, étroitement liée à l'ordre du jour des objectifs du Millénaire pour le développement.

La notion de stratégies nationales basées sur les objectifs du Millénaire pour le développement est à saluer tout particulièrement. C'est probablement la formule qui doit être utilisée pour traduire ces objectifs en réalité. Nous devons en effet trouver un moyen de traduire nos engagements communs et nos obligations communes en stratégies nationales et en engagements nationaux.

Nous partageons l'analyse du Secrétaire général au sujet de la notion de « gains rapides », susceptibles d'ajouter une plus-value à nos efforts de lutte contre la pauvreté et la faim. Mais l'objectif, ici, sera de veiller à leur viabilité et à leur efficacité, compte tenu de leur intégration dans des programmes à long terme.

Il est également de la plus haute importance que le rapport examine la question de la cohésion à l'échelle du système. Les progrès dans ce domaine sont particulièrement importants, car la qualité des activités opérationnelles humanitaires sur le terrain est une preuve visible de l'efficacité et de l'utilité des activités des Nations Unies.

De l'avis de ma délégation, la partie du rapport intitulée « Vivre à l'abri de la peur » mérite notre plus grande attention. La Pologne estime que le système de

sécurité internationale doit reposer sur une nouvelle stratégie. De fait, nous devons reconnaître qu'un nouveau paradigme de sécurité est apparu, qui met, non plus l'accent sur la sécurité des États, mais sur la sécurité des citoyens – des êtres humains – en un glissement de la notion de défense du territoire à celle de protection des populations. Le principe de souveraineté responsable recouvre non seulement les privilèges d'un État, mais également son obligation de protection des droits de l'homme, de l'état de droit, de la démocratie et du bien-être de son propre peuple ainsi que ses obligations à l'égard des autres États. Par conséquent, nous souscrivons à la norme nouvelle de « responsabilité de protéger », collective, internationale, applicable par le Conseil de sécurité aux cas où les gouvernements souverains s'avèrent incapables ou peu désireux d'agir.

Compte tenu du caractère très délicat de la question du recours à la force, nous soulignons que les critères centraux du droit international, consacrés dans l'Article 51 de la Charte, doivent rester inchangés. Toutefois, les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui nous obligent à formuler de nouvelles idées et de nouveaux concepts susceptibles de se prêter à une nouvelle interprétation de cette question. La Pologne considère comme prometteuse la proposition tendant à formuler des directives à l'attention du Conseil au sujet du recours à la force. Il nous paraît évident que les directives proposées doivent être limitées aux domaines de compétence du Conseil et ne doivent pas avoir d'incidence sur le recours à la force, de façon générale, en particulier sur le droit à la légitime défense.

La Pologne souscrit pleinement à la notion de sécurité collective. À cet égard, nous appuyons les recommandations concernant une nouvelle stratégie antiterroriste mondiale, comprenant une définition du terrorisme et une convention globale à adopter d'ici la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale.

S'agissant de la partie consacrée à la liberté de vivre dans la dignité, nous aimerions remercier tout particulièrement le Secrétaire général, qui souligne l'importance du respect des droits de l'homme et de l'état de droit non seulement comme simples principes mais également comme facteurs essentiels de la sécurité et du développement. Nous notons avec satisfaction que Kofi Annan a souligné dans son rapport le rôle de la Communauté des démocraties, qui a été créée à Varsovie en juin 2000 et qui comprend

aujourd'hui plus de 120 États. Au cours des 60 dernières années, nous avons vu plus d'un exemple dans le monde que la démocratie est devenue une condition préalable de la bonne gouvernance et de l'état de droit. C'est également une garantie du respect des normes en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. La Pologne, pour sa part, est déterminée à continuer de participer à la promotion de la démocratie et de ses valeurs, ainsi qu'au renforcement et à la consolidation de la Communauté des démocraties. À cet égard, nous aimerions exprimer notre appui à la création d'un fonds pour la démocratie destiné à aider les États qui le souhaitent à renforcer la démocratie au sein de leurs institutions et de leur société.

Pour finir, je voudrais faire quelques observations sur la réforme institutionnelle. Comme elle l'a dit à d'autres occasions, la Pologne est favorable à une réforme globale et urgente du Conseil de sécurité, y compris son élargissement dans les deux catégories de membres. Le Conseil doit être plus représentatif et partant, plus légitime et efficace.

À cet égard, la Pologne n'est pas favorable à un changement de la nature et de la composition du système des groupes régionaux. Nous sommes convaincus que pour l'instant un siège non permanent supplémentaire au sein d'un Conseil de sécurité élargi serait un minimum pour le Groupe des États d'Europe orientale si l'on veut maintenir un équilibre et une juste répartition des sièges.

Insistant sur la nécessité de raffermir la place des droits de l'homme à l'intérieur du système des Nations Unies, la Pologne approuve l'idée de créer un conseil des droits de l'homme ayant rang d'organe principal de l'ONU. Nous pensons que cela implique d'accroître l'importance de cette question. Dans le même temps, nous espérons, comme beaucoup d'autres délégations, que le Secrétariat nous présentera prochainement de plus amples détails sur cette proposition. Nous attendons avec autant d'intérêt que le Secrétaire général définisse la configuration de la commission de consolidation de la paix, dont le besoin se fait grandement ressentir dans le système des Nations Unies.

Il y a quelques heures de cela, des millions de personnes se sont rassemblées à Rome et aux quatre coins du monde pour rendre un dernier hommage au pape Jean-Paul II. Le formidable héritage qu'il laisse

nous accompagnera pendant bien des années encore. Il s'agit notamment de sa conviction qu'un ordre international équitable doit reposer sur des valeurs, des valeurs que nous partageons tous, des valeurs communes qui transcendent les continents et les régions, les religions et les idéologies et tout autre type de classement. Ces valeurs devraient être la pierre angulaire du système international.

Deux valeurs, en particulier, méritent d'être mentionnées : la liberté et la solidarité. La liberté sous tous ses aspects, telle que judicieusement définie par le Secrétaire général comme le fait de vivre à l'abri du besoin, à l'abri de la peur et dans la dignité; et la solidarité, là encore dans le sens large du terme, c'est-à-dire au-delà de l'acception conventionnelle qui se limite généralement à l'assistance financière ou économique. En réalité, il s'agit de la solidarité offerte à tous ceux qui sont dans le besoin : les opprimés et les nations frappées par les catastrophes naturelles, les actes terroristes ou d'autres calamités.

L'ordre mondial auquel nous aspirons tous devrait poursuivre un but; il devrait être bâti sur de solides fondations morales. Le pape Jean-Paul II était un grand partisan de l'ONU. Mais nous savons tous que l'ONU ne pourra occuper une place centrale dans le nouveau système international en formation que si elle parvient à épouser ces valeurs et à en faire la pierre angulaire de ses activités. Nous devons apprendre à utiliser l'ONU pour faire progresser la liberté sans l'imposer et pour promouvoir la solidarité sans déresponsabiliser les États.

L'être humain, l'individu, doit être au cœur de nos activités. C'est à cela qu'au final, nos succès et les performances de notre Organisation seront jugés. Cela peut paraître banal à dire, mais il n'est probablement pas inutile de rappeler cette simple vérité, compte tenu de l'importance particulière de l'exercice auquel nous allons nous livrer. Pour la Pologne, il ne s'agit pas seulement d'un énième sommet. Il ne s'agit pas seulement d'un énième document politique à rédiger. Le sommet qui s'annonce sera un test crucial pour la crédibilité de notre Organisation et pour notre aptitude à l'adapter aux défis actuels et futurs. Il aura de profondes répercussions sur notre avenir. C'est pourquoi je me suis permis d'exposer la philosophie générale qui sous-tend la position de la Pologne et ses activités au sein de cette instance.

Pour résumer, le message que j'apporte de Varsovie est extrêmement simple : la Pologne est prête à prendre une part constructive et énergique aux travaux qui nous attendent.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde affliction du Gouvernement et du peuple ouzbeks à l'occasion de la disparition de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III.

La délégation ouzbèke s'associe aux remerciements adressés au Secrétaire général Kofi Annan pour l'élaboration de ce rapport mûrement réfléchi (A/59/2005), qui propose un plan d'action destiné à réformer le système des relations multilatérales du XXI^e siècle. Le rapport reprend un certain nombre de conclusions et de solutions énoncées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) et dans celui du Projet Objectifs du Millénaire. Il est une étape logique dans le complexe processus préparatoire qui a été enclenché en vue du grand événement qui approche : la Réunion plénière de haut niveau de septembre.

Le rapport du Secrétaire général contient une série de propositions et de recommandations constructives sur la manière d'avancer dans trois domaines interdépendants : le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Nous approuvons la conclusion du rapport selon laquelle nous sommes devant une occasion véritablement historique de renforcer les États en mobilisant nos efforts collectifs dans ces domaines. C'est précisément parce qu'il est impératif de coordonner ces efforts qu'il est urgent de réformer l'ONU en tant qu'organisation internationale universelle.

L'Ouzbékistan a déjà exposé, lors des consultations antérieures, sa position sur les propositions tirées des rapports du Groupe de personnalités de haut niveau et du Projet Objectifs du Millénaire et reprises dans le rapport du Secrétaire général. Nous formulerons des observations concrètes lors des consultations thématiques de l'Assemblée générale.

Mais avant cela, nous aurions voulu faire quelques remarques générales. Premièrement, concernant le développement, nous approuvons les propositions du Secrétaire général concernant les obligations des pays en développement – prendre en

charge leur propre développement – et celles des pays développés : appuyer les efforts engagés pour atteindre les objectifs du développement en augmentant l'aide publique au développement, en mettant en place des régimes commerciaux axés sur le développement et en étendant les mesures relatives à l'allègement de la dette. Tel est le dosage de mesures qui permettra, selon nous, de régler la question.

Deuxièmement, le rapport rend fidèlement compte de l'inquiétude de la communauté internationale devant l'absence d'une vision commune pour éliminer les menaces. Dans ce contexte, le nouveau consensus sur la sécurité proposé par le Secrétaire général, qui pose en principe que ce qui est une menace pour l'un l'est pour tous, rejoint nos vues sur le traitement approprié des menaces et des défis, telles que décrites par le Président Islam Karimov dans l'exposé sur l'indivisibilité de la sécurité qu'il a prononcé au Sommet du Millénaire de 2000 (voir A/55/PV.7).

Nous estimons, toutefois, que les recommandations relatives à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité établissant les principes du recours à la force méritent, ainsi que les principes eux-mêmes, d'être débattues plus avant car les États Membres sont très préoccupés par cette question. Parvenir à une définition du terrorisme international – sur laquelle il n'existe pour l'heure aucun consensus – est tout aussi important.

Nous sommes particulièrement satisfaits que, même avant le début de la soixantième session de l'Assemblée générale, nous avons déjà mis en œuvre l'une des recommandations du rapport : le Comité spécial du terrorisme international a approuvé le projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Le travail accompli sur ce texte par toutes les délégations, en particulier la Fédération de Russie, devrait être applaudi.

Nous espérons que le régime mondial de non-prolifération nucléaire sera renforcé par l'entrée en vigueur de cette convention et d'un traité créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous espérons également que les États Membres seront à même de surmonter leurs divergences relatives aux dispositions d'un projet de convention générale sur le terrorisme international, et que nous adopterons cette convention dans les délais proposés par le Secrétaire général.

Je voudrais maintenant émettre une opinion sur les recommandations relatives à la réforme dans le domaine des droits de l'homme. L'Ouzbékistan appuie l'observation, qui figure dans le rapport, selon laquelle l'un des objectifs principaux de l'Organisation est de protéger les droits de l'homme. L'Ouzbékistan, qui est partie à plus de 60 instruments internationaux dans ce domaine, s'est toujours acquitté de ses obligations internationales. Nous estimons toutefois que la politisation des droits de l'homme gagne du terrain à l'ONU et que certains gouvernements ont tendance à adopter une démarche sélective dans leur examen des situations des droits de l'homme. Nous estimons que cette tendance a une incidence négative sur le principe de l'objectivité de l'Organisation. À cet égard, nous devons poursuivre notre examen de la proposition visant à créer un fonds pour la démocratie et un poste de rapporteur spécial chargé de rendre compte à la Commission des droits de l'homme de la compatibilité des mesures de lutte contre le terrorisme avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

À l'évidence, nous devons également veiller à ce que la réforme de la Commission des droits de l'homme réduise la politisation de cet organe. Au bout du compte, l'objectif de la réforme doit être de renforcer l'autorité et le professionnalisme de la Commission. Nous devrions, à notre sens, accorder plus d'attention à la proposition du Groupe de haut niveau de transformer la Commission pour lui donner une composition universelle.

Comme cela a été dit lors des réunions antérieures, la réforme institutionnelle de l'ONU devrait, manifestement, tenir compte des propositions du Secrétaire général dans ce domaine – propositions que nous saluons.

S'agissant de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité, nous devons à l'évidence garder présent à l'esprit le besoin de renforcer son autorité et son efficacité ainsi que la nécessité de veiller à ce que les pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques soient équitablement représentés dans les deux catégories de membres.

Pour terminer, je voudrais indiquer que toutes les propositions du rapport doivent être examinées et mises en œuvre sur la base d'un accord le plus large possible entre les États Membres. Nous devons faire en sorte que tous les États prennent part au processus

préparatoire, pour que le programme du sommet soit clairement défini et réaliste.

M. Baatar (Mongolie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais présenter les condoléances sincères de ma délégation à la Mission permanente d'observation du Saint-Siège à la suite de la disparition de S. S. le pape Jean-Paul II, et à la Mission permanente de la Principauté de Monaco après le triste décès de S. A. S. le Prince Rainier III. Nous partageons la peine exprimée pour la perte tragique de ces deux dirigeants.

Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de mener une nouvelle série de consultations franches et ouvertes en préparation de la Réunion plénière de haut niveau de septembre. Je vous félicite également pour l'impulsion que vous donnez et pour la façon exemplaire dont vous dirigez nos délibérations. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, du plein appui et du concours sans faille de ma délégation dans l'exécution de votre tâche importante.

Ma délégation s'associe dans les grandes lignes aux déclarations faites par les représentants de la Malaisie et de la Jamaïque au nom respectivement du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) est actuellement étudié de près par le Gouvernement mongole. Je me contenterai donc de formuler quelques observations préliminaires sur les questions qui revêtent pour nous une importance capitale. Je présenterai de façon plus détaillée la position de mon gouvernement au cours des consultations thématiques qui seront tenues par les facilitateurs dans le courant du mois dans le cadre des quatre groupes thématiques. Je ne répéterai pas les vues déjà exprimées par ma délégation lors de la précédente série de consultations sur certaines des questions dont nous sommes saisis.

Nous estimons que le sommet de septembre est une manifestation qui vise deux objectifs. L'objectif principal est de procéder à un examen complet de la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international, surtout les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en vue de s'accorder et de prendre des décisions sur les mesures à prendre et les engagements à honorer afin d'atteindre ces objectifs nobles dans les délais prescrits. Le deuxième objectif est de parvenir à une compréhension

commune de notre action collective face aux défis nouveaux et anciens qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales, ainsi que de la réforme des institutions multilatérales, surtout l'ONU, entité phare, afin qu'elles soient plus efficaces et plus utiles pour accomplir les tâches redoutables qui se présentent à nous aujourd'hui.

Je suis d'avis que le Secrétaire général a, en grande partie, réussi dans son effort de présentation d'une vision équilibrée pour répondre aux préoccupations clefs de la communauté internationale. La Mongolie se félicite vivement de la détermination et de l'engagement du Secrétaire général à mieux doter l'Organisation mondiale des moyens de relever les défis et les menaces du nouveau Millénaire, et elle salue son rapport complet en tant que base solide de nos consultations et négociations futures.

La Mongolie souscrit pleinement à l'accent que le Secrétaire général met sur trois domaines principaux : développement, sécurité et droits de l'homme. De fait, les droits de l'homme sont indissociables du développement et de la sécurité. Ils sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Ma délégation accorde la plus haute importance aux questions de développement sous la rubrique « Vivre à l'abri du besoin ». Nous estimons que le Secrétaire général a formulé une série de recommandations importantes et réalisables qui, si elles sont appliquées, pourraient pousser la communauté internationale à relever les défis de développement auxquels l'humanité est confrontée. C'est maintenant aux États Membres qu'il incombe de réagir en appuyant les propositions et en honorant les engagements.

Le rapport souligne le besoin urgent de continuer à travailler à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation de tous les objectifs de développement convenus, inscrits dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Ma délégation appuie l'appel que lance le Secrétaire général en faveur d'une aide accrue et plus efficace, d'une ouverture au commerce et d'une meilleure gouvernance, y compris le respect de l'état de droit, que défend farouchement la Mongolie.

Nous réitérons l'appel lancé dans le rapport à tous les pays pour qu'ils s'acquittent de leurs promesses en matière de gouvernance efficace et honorent pleinement leurs engagements en matière d'assistance, y compris au moins dans un premier

temps par un doublement de l'aide publique au développement et un allègement de la dette plus important, comme le prévoit le Consensus de Monterrey. Nous appuyons également l'appel du rapport au renforcement des capacités des pays en développement, à la consolidation des stratégies nationales, à l'amélioration des conditions proposées aux investissements privés et à l'accroissement des investissements structurels afin de promouvoir la croissance économique des pays en développement.

La Mongolie appuie la vision de la sécurité collective présentée dans le rapport du Secrétaire général. Le rapport contient un certain nombre de recommandations très importantes et ambitieuses en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui méritent toute notre attention.

Nous appuyons la stratégie antiterroriste complète fondée sur cinq idées maîtresses. Il est rassurant de voir que l'appel du Secrétaire général à la mise au point sans retard d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a récemment été entendu : le projet de convention doit en effet être adopté par l'Assemblée générale très bientôt et j'espère sincèrement que son entrée en vigueur interviendra aussi très rapidement. Dans le même esprit de compromis et de consensus, nous nous devons d'accélérer nos travaux sur une convention globale contre le terrorisme de façon à l'adopter avant la fin de la soixantième session et de renforcer encore le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme.

Le rapport réaffirme une fois encore l'importance d'une progression du désarmement et de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et d'un engagement véritable de tous à ces fins. Ma délégation attend avec intérêt la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui sera une occasion opportune d'examiner de façon approfondie les moyens de relever les défis auxquels nous nous heurtons dans le cadre du régime mondial de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

La défense et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous étaient au nombre des objectifs solennels proclamés par les peuples des Nations Unies dans leur détermination de créer cette Organisation mondiale. Ces objectifs, consacrés dans l'article premier de la Charte, sont ce que les États

Membres s'engagent à honorer en servant les aspirations de leur peuple. Par conséquent, l'attention accordée par le Secrétaire général dans son rapport à la question du renforcement du système des droits de l'homme et de son cadre institutionnel est particulièrement bienvenue. Il vaut la peine de noter que même les principes fondamentaux consacrés dans la Charte reposent sur des objectifs concrets.

La Mongolie, qui accueille la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et qui est l'un des États participant à la Communauté de démocraties, se félicite de l'importance accordée par le rapport à la démocratie ainsi que du projet de fonds pour la démocratie qui y est décrit.

Il y a des questions que l'on a entendu répéter à l'envi pendant des années. D'aucuns pourraient arguer, toutefois, que ces répétitions, en elles-mêmes, sont un signe inquiétant que l'on a négligé quelque chose d'important, qu'un travail n'est toujours pas terminé. L'un des exemples les plus patents de cela est l'élargissement du Conseil de sécurité, question examinée par de nombreuses délégations depuis plus de 10 ans. Je voudrais, à cette occasion, répéter une fois de plus la position de mon pays sur cette question, qui est bien connue de tous les membres.

La Mongolie a toujours été favorable à un élargissement juste et équitable du Conseil de sécurité, au moyen d'un accroissement des membres permanents et des membres élus, qui maintienne en même temps une juste répartition des sièges au Conseil entre les pays en développement et les pays développés. Le Secrétaire général a exhorté les États Membres à étudier les formules A et B proposées par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, « ou toute autre proposition viable en termes de nombre et d'équilibre inspirée de l'un ou l'autre modèle » (A/59/2005, par. 170). En d'autres termes, les deux formules, A et B, ne sont pas présentées comme une alternative incontournable. Nous trouvons encourageant que certains États aspirant à un siège permanent évoquent dorénavant la possibilité de quelques modifications de la formule A dans le but de maintenir le système de groupes régionaux existant ou d'accroître le nombre des sièges non permanents. En outre, certains États favorables à la formule B ont maintenant commencé à envisager une version améliorée de cette formule. Ma délégation se félicite de ces exemples d'ouverture de part et d'autres

et espère que les États Membres pourront trouver une formule acceptable. Nous sommes prêts à envisager et à appuyer toute proposition fondée sur la formule A et bénéficiant d'un large consensus ou, au moins, de l'appui le plus large possible au sein des États Membres.

Je terminerai en soulignant qu'il est impératif, selon ma délégation, de tout faire pour que la réunion plénière de haut niveau de septembre soit un véritable succès. Il est essentiel que cette réunion nous mette sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle donne à l'ONU et à son système la base la plus solide possible pour le XXI^e siècle. Nous pouvons avoir des positions nationales divergentes et des perceptions divergentes de la voie à suivre; là où nous nous retrouvons, c'est autour de notre objectif commun de travailler à un monde meilleur, plus sûr, plus juste et plus prospère.

Notre travail dans les mois à venir sera peut-être difficile et douloureux; il pourra parfois donner l'impression de ne mener nulle part; mais nous ne devons jamais oublier qu'il s'agit, dans cet effort, de tout faire pour que, selon les mots du Secrétaire général, Kofi Annan, « l'héritage que nous laisserons à nos enfants soit le meilleur qu'aucune génération ait jamais reçu » (*Ibid.*, par. 1). Ma délégation se réjouit d'ores et déjà de participer à des consultations constructives et ouvertes, dans le cadre des préparatifs de la manifestation de septembre, et ce, dans un esprit de compromis, de respect mutuel et de compréhension.

M. Tafrov (Bulgarie) : Avant de commencer, je voudrais exprimer, au nom de ma délégation, mes condoléances les plus sincères à la Mission du Saint-Siège et à celle de la Pologne à l'occasion du décès de S. S. le Pape Jean-Paul II, une des figures les plus marquantes du XX^e siècle, le premier pape slave de l'histoire de l'Église catholique, qui a été immensément respecté en Bulgarie. Je tiens également à exprimer mes condoléances les plus sincères à la Mission de Monaco à l'occasion de la disparition de S. A. S. le Prince Rainier III.

Ma délégation se rallie à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent du Luxembourg ainsi qu'à celle de la Représentante permanente de l'Estonie au nom des membres du Groupe de l'Europe de l'Est éligibles pour occuper un siège non permanent au Conseil de sécurité.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer la reconnaissance de mon pays pour avoir su créer de bonnes conditions de discussion sur le futur de notre Organisation. Grâce à votre impulsion et à votre doigté, le débat se profile bien structuré et promet d'aboutir à des résultats concrets. Ma délégation s'y emploiera sans ménager ses efforts.

Il y quelques jours, le Ministre des affaires étrangères bulgare, M. Solomon Passy, a rencontré le Secrétaire général, Kofi Annan, et a pu lui exprimer le plein soutien de mon pays à son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Mon Ministre a remercié le Secrétaire général de son impulsion politique et morale en ce moment crucial pour notre Organisation. Aujourd'hui, j'ai l'honneur, depuis cette tribune de réitérer ce soutien énergique à l'action du Secrétaire général et à sa vision de notre Organisation.

La Bulgarie partage sans réserve la philosophie même du rapport, elle rejoint l'analyse des défis qu'il fait, et accueille très favorablement les solutions qu'il propose. Il s'agit là d'un ensemble d'idées courageuses et souvent novatrices de l'avenir de l'ONU en tant qu'Organisation internationale unique appelée à promouvoir le développement et la protection de l'environnement, préserver la paix et garantir les droits de l'homme.

Le Secrétaire général met en relief l'interdépendance de ces trois grands domaines. On se réjouit de cette approche à la fois visionnaire et réaliste, qui permet à notre débat d'avancer vers de vraies solutions à de vrais problèmes. Car l'enjeu est de taille : profiter de la dynamique créée ces derniers mois pour pérenniser la centralité de l'ONU dans le système des institutions multilatérales. Bien naturellement, certaines des recommandations du rapport doivent être développées et détaillées davantage : la responsabilité en incombe à nous, les États Membres. Préserver, voire consolider, l'unité de notre Organisation et assurer une meilleure efficacité de son action : voilà ce que nos peuples attendent de nous dans les semaines et les mois à venir.

Je voudrais maintenant faire quelques brefs commentaires sur les différents chapitres du rapport tout en me réservant le droit d'en parler avec plus de détails le moment venu.

Pour ce qui est de « Vivre à l'abri du besoin », ma délégation rejoint entièrement l'analyse approfondie de

l'Union européenne. Les objectifs du Millénaire nécessitent la volonté politique des pays développés comme celle des pays en voie de développement. Pays adhérent à l'Union européenne, la Bulgarie est en train de bâtir sa capacité nationale de futur donateur, mais le travail consistant à créer les mécanismes pour administrer l'aide publique au développement a déjà commencé.

Ma délégation considère que les réformes institutionnelles proposées par le Secrétaire général sont à la hauteur des objectifs ambitieux que nous nous sommes tous fixés. L'idée des trois Conseils réformés, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et un nouveau conseil des droits de l'homme, est en parfaite harmonie avec notre conception des trois grandes priorités dans l'action de l'ONU, à savoir le développement, la sécurité, et les droits de l'homme. Il est important que la réforme puisse permettre un nouvel équilibre entre ces trois organes principaux tout en y associant d'une manière durable un plus grand nombre d'États Membres de cette Organisation.

L'idée notamment de créer un nouveau conseil des droits de l'homme, dont les membres seraient élus avec les voix des deux tiers des membres de l'Assemblée générale, est très favorablement accueillie par la Bulgarie, un pays ayant souffert longuement des méfaits du totalitarisme par le passé, un pays qui maintenant adhère aux standards les plus exigeants et les plus rigoureux en matière de démocratie, de primauté de la loi et de respect des droits de l'homme. Le mandat de ce nouveau conseil doit permettre de trouver une place de tout premier ordre au sein de l'ONU à la problématique des droits de l'homme. De concert et en étroite coopération avec le Conseil de sécurité, ce conseil pourrait contribuer à surmonter l'émergence de crises régionales, et surtout celles intérieures aux pays, de servir de mécanisme d'alerte rapide de l'apparition de situations de crise liées à des atteintes drastiques et massives des droits de l'homme. Le rôle et les responsabilités du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme doivent être éclaircis et renforcés. Enfin, il est naturel que le futur conseil associe davantage les organisations de la société civile œuvrant dans ce domaine important.

C'est dans ce même contexte que ma délégation considère que la mise en œuvre du concept de « responsabilité de protéger » serait une vraie avancée vers la prévention du génocide et d'autres crimes contre l'humanité. Le Conseil de sécurité devrait être

saisi de la question et devrait pouvoir agir dans des situations de ce genre, notamment quand des gouvernements nationaux ne sont pas en mesure d'apporter un minimum de protection à leurs citoyens ou bien quand le pays est devenu ingouvernable et pratiquement sans autorité digne de ce nom.

La Bulgarie a déjà exprimé son appui à l'idée du Secrétaire général de créer une commission de la consolidation de la paix dont le mandat devrait combler une lacune dans le système actuel. Son mandat doit pouvoir garantir le caractère irréversible de la paix rétablie dans une région ou dans un pays. Dans le cas inverse – et l'histoire malheureusement abonde d'exemples en ce sens – un conflit déjà réglé peut basculer de nouveau dans une phase « chaude », et ceci dans un contexte de manque d'intérêt de la part de la communauté internationale pour une situation d'après conflit très souvent marquée par la fragilité des institutions d'État et une situation économique précaire. Il est important que la commission agisse de concert avec les organes principaux de l'ONU concernés et assure la coordination entre eux. Pour ce qui est de sa composition, il est préférable, à nos yeux, qu'elle ne reproduise pas entièrement la composition du Conseil de sécurité.

La Bulgarie a toujours conçu la réforme du Conseil de sécurité en tant qu'un des aspects de la réforme d'ensemble de notre Organisation. On ne saurait sous-estimer l'importance de la revitalisation de l'Assemblée générale, de la réforme du Conseil économique et social, ainsi que de celle du Secrétariat. Pour autant, les regards semblent maintenant presque exclusivement tournés vers les propositions visant à élargir le Conseil de sécurité, et c'est quelque part naturel.

La position de la Bulgarie et du Groupe des États d'Europe orientale dans son écrasante majorité est bien connue : tout élargissement du nombre des membres élus du Conseil doit assurer une représentation proportionnellement adéquate du Groupe des États d'Europe orientale, qui doit se voir attribuer au moins un siège supplémentaire de membre non permanent. Mon pays se félicite du fait que, dans le rapport, le Secrétaire général ne reprend pas pour son compte l'idée de faire fusionner les deux groupes européens. En effet, ce n'était pas une bonne idée.

Dans la mesure où aucune des formules A et B ne tient compte de cette proposition du Groupe de

l'Europe de l'Est, ni l'une ni l'autre n'est acceptable telle quelle pour mon pays.

Avec son rapport, le Secrétaire général nous a dotés d'un excellent outil de travail. La Bulgarie lui en est profondément reconnaissante. Afin de préparer le succès du sommet crucial de septembre et, encore mieux, l'avenir de nous, États Membres, fassions un effort important dans la direction de l'entente la plus large possible. Soyons créatifs, faisons preuve d'imagination, agissons. Nous nous posons tous la question : est-il possible de réconcilier des exigences parfois opposées? Une très large entente, pourquoi pas un consensus, sont-ils envisageables du tout? Tout cela est-il vraiment réaliste? En guise de réponse, je vais citer Jean-Paul Sartre, qui, s'adressant aux étudiants à la Sorbonne en 1968, avait lâché: « Soyez réalistes; exigez l'impossible ».

M. Kazykhanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hurree (Maurice) (parle en anglais) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Président du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et la Chine, le Président du Groupe des États d'Afrique pour ce mois, et par le Vice-Président de l'Alliance des petits États insulaires.

Nous nous félicitons de ces consultations sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) qui se tiennent au moment où nous entreprenons des préparatifs approfondis à la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 à laquelle les États Membres seront appelés à prendre, en effet, des mesures audacieuses.

Ma délégation s'associe aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général de la présentation à point nommé du rapport qui a permis aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'engager un dialogue important et constructif visant à ce que des textes déterminants soient adoptés à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005. Nous pensons que cette Réunion est une occasion d'une importance critique.

Ma délégation remercie sincèrement le Président d'avoir présenté une feuille de route pour la tenue en avril et mai de consultations générales et thématiques en vue d'obtenir des États Membres un accord sur un

projet de document final. Ma délégation souhaite également le féliciter pour son attachement constant à ce que le processus préparatoire se déroule dans la transparence, l'ouverture et la non-exclusion, et lui apporte son soutien, ainsi qu'aux facilitateurs qui ont été nommés pour apporter une contribution constructive.

Ma délégation tient à souligner qu'en application des résolutions 58/291 et 59/145 de l'Assemblée générale, la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 sera principalement consacrée à l'examen de la suite à donner à la Déclaration du Millénaire, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, et la suite à donner intégrée et coordonnée aux textes et engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

En février 2005, ma délégation a rendu hommage à l'équipe chargée du Projet objectifs du Millénaire pour l'énorme effort qu'elle a consenti dans la mise au point d'un plan pratique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que certaines recommandations du rapport du Projet objectifs du Millénaire aient été relevées dans le rapport du Secrétaire général, nous espérons que lors des consultations et du processus préparatoire, nous pourrions revenir sur certaines des propositions et recommandations du rapport du Projet objectifs du Millénaire qui ne sont pas reprises dans le rapport du Secrétaire général, mais qui sont tout aussi cruciales pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Déclaration du Millénaire a mis l'accent sur la spécificité des besoins de l'Afrique. Cinq ans plus tard, malgré les engagements de la communauté internationale et l'existence de politiques et programmes variés en vue de promouvoir le développement social et économique, l'Afrique demeure l'épicentre de la crise en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les défis que sont l'élimination de la pauvreté, le développement durable, l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement, l'investissement direct étranger et la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses sont effectivement des défis énormes pour le continent, qui doivent être surmontés de façon globale et intégrée.

Ma délégation est d'avis que durant le processus préparatoire, nous devrions adopter une approche claire en vue de traduire les engagements de longue date en moyens de mise en œuvre appropriés et fiables. Le développement est au cœur des préoccupations du continent africain et nous pensons donc qu'il y a lieu d'adopter d'urgence des propositions et des recommandations axées sur l'action en matière de développement.

Ma délégation souhaite rappeler que bien que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ait été dans l'ensemble bien accueilli par la communauté internationale en tant que plate-forme pour le développement de l'Afrique et ait été approuvé en tant que tel par la résolution 57/2 de 2002 de l'Assemblée générale, des difficultés persistent dans la mobilisation des ressources nationales et extérieures pour rendre ce Partenariat opérationnel et réaliser les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Nous considérons que le processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau sera l'occasion renouvelée d'examiner les principales contraintes et de convenir de moyens opérationnels de mise en œuvre clairs afin d'assurer au NEPAD un soutien concret et réel.

S'agissant du financement de l'aide publique au développement, le rapport du Projet objectifs du Millénaire indique que nous continuerons de connaître un déficit, même si les sommes annoncées en faveur de l'aide publique au développement sont versées dans les cinq années à venir. Le problème est de trouver des ressources supplémentaires et de concevoir des moyens de financement novateurs, tels que la facilité internationale de financement proposée qui permettrait de concentrer les apports d'aide publique au développement dans un avenir immédiat et d'autres mécanismes de financement proposés; ces questions doivent être dûment étudiées.

Ma délégation se félicite également de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les négociations commerciales multilatérales de Doha tiennent leurs promesses en matière de développement et soient menées à bien en 2006 au plus tard. Ma délégation souhaite réaffirmer l'importance de la réalisation des aspects des négociations de Doha liés au développement. Nous avons également souligné la nécessité d'établir une réelle synergie entre les institutions de Bretton Woods, le système des Nations Unies et ses organes et d'autres organismes chargés du

développement afin d'aider les pays en développement à accroître leur capacité à élargir leur part du commerce mondial, ce par quoi ils doivent nécessairement passer pour parvenir à la prospérité.

S'agissant des réformes institutionnelles, ma délégation pense, comme d'autres délégations, que les réformes audacieuses doivent avoir pour principal objectif de renforcer la capacité de l'Organisation à obtenir les résultats escomptés et à réaliser la vision et les aspirations communes de ses Membres et à améliorer le quotidien des personnes que cet organe suprême sert directement aux quatre coins du monde. Ma délégation espère que le processus préparatoire sera marqué par des débats cohérents et constructifs afin que l'ONU puisse réellement être dotée des instruments qui lui permettront de relever les défis auxquels elle fait face sur divers fronts.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation réitère sa ferme conviction qu'un Conseil de sécurité réformé devrait se fonder sur une représentation plus large, sur la transparence et une répartition géographique équitable, en incluant des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ma délégation s'associe au Consensus Ezulwini de l'Union africaine pour une pleine représentation de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité. L'Afrique devrait y occuper au moins deux sièges permanents et jouir de toutes les prérogatives et de tous les privilèges qui reviennent aux membres permanents, y compris le droit de veto, ainsi que cinq sièges non permanents. Ma délégation a longtemps préconisé l'élargissement du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres permanents ainsi que l'accession de l'Inde au statut de membre permanent. En plus de l'élargissement du Conseil de sécurité, ma délégation pense qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les méthodes de travail du Conseil et renforcer son obligation redditionnelle et sa transparence.

La Réunion internationale pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Maurice, a donné lieu à la Déclaration de Maurice et à la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Nous tenons toutefois à ajouter notre voix aux préoccupations d'autres petits États insulaires, en notant que le rapport du Secrétaire général ne fait référence aux petits États insulaires en développement que de façon générale. Comme on s'en souviendra, la Réunion internationale de Maurice a grandement

contribué à ce que l'on reconnaisse que ces États ont besoin d'un traitement spécifique du fait de leurs handicaps structurels et de leur vulnérabilité inhérente, et qu'il n'y a pas de solution unique.

Le rapport du Secrétaire général n'évoque pas la Stratégie de Maurice de 2005 pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée comme document de travail pour l'adoption de mesures concrètes et pratiques axées sur l'action en vue de s'attaquer aux préoccupations que connaissent ces États, telles que celles recensées dans le Programme d'action de la Barbade, ainsi qu'aux problèmes nouvellement apparus. Nous espérons donc que les problèmes spécifiques auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés seront abordés durant le processus préparatoire et à la Réunion plénière de haut niveau, ainsi que dans le document final.

Qu'il me soit permis de souligner les petits États insulaires en développement continueront de contribuer aux consultations et aux débats qui mèneront à la réunion au sommet de septembre 2005. Si l'occasion leur est donnée, les petits États peuvent eux aussi jouer un rôle significatif; la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale en est un témoignage élogieux. Enfin, ma délégation est fermement convaincue de la légitimité de l'aspiration à créer une ONU renforcée et plus efficace, mieux à même de servir « nous, les peuples » du monde. Nous préconisons une réforme de l'ONU, en vue de permettre à cet organe mondial de relever plus efficacement les défis auxquels il est confronté. C'est à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de veiller à ce que les idéaux et les objectifs que nous nous sommes fixés deviennent réalité.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Ma délégation s'associe aux condoléances présentées dans cette salle suite à la disparition de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

Nous nous rallions aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de la Malaisie et de la Jamaïque, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement. Nombre des idées avancées par notre délégation pendant l'examen des rapports du Groupe

de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) et des experts chargés du Projet Objectifs du Millénaire présentent un intérêt pour ce débat.

Pour commencer, je voudrais dire que le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) tente d'instaurer une autre façon de concevoir l'organisation de la vie internationale en plaçant sur un plan secondaire les éléments jusqu'ici charnières du rôle de l'ONU, aux termes de sa Charte. Pour ce faire, il argue que les choses ont désormais changé. S'il est vrai qu'aujourd'hui, les conditions diffèrent, il importe plus que jamais de préserver les éléments positifs du système actuel, qui résultent de l'évolution historique de l'humanité.

Certains des changements proposés dans le rapport risquent d'engendrer un système bien plus incertain, inégal et manipulable par les puissants. N'oublions pas que nous vivons dans un monde unipolaire, dans lequel une superpuissance bafoue impunément le droit international et tente de manipuler les organisations internationales, dont l'ONU.

Cuba conçoit qu'il est nécessaire de reformer le système, mais pas suivant la ligne exposée dans le rapport. Par conséquent, ma délégation est prête à analyser d'autres propositions, sans précipitation inutile, de manière que les décisions prises soient le reflet d'un consensus entre les États Membres reposant sur des analyses fondées, modérées et objectives.

Nous réaffirmons qu'il faut sans plus tarder entreprendre une réforme réelle et intégrale de l'ONU, qui en préserve les racines constitutives, le caractère universel et démocratique, la quintessence politique et la nature intergouvernementale, respecte la répartition équilibrée des compétences entre ses organes principaux et garantit le respect total de sa Charte par tous les États, petits et grands. Cette réforme devrait rétablir le rôle central de l'Organisation dans le système des relations internationales, garantir la primauté de sa Charte et du droit international, rebâtir le système de sécurité collective, garantir l'essor du multilatéralisme et réaffirmer la coopération et la solidarité entre les États. De notre point de vue, le rapport ne prend pas dûment compte des tâches confiées par les résolutions 58/291 et 59/145, et outrepassé les pouvoirs conférés par l'Assemblée générale au Secrétaire général.

Placer le développement, de manière explicite et définitive, au cœur du programme de travail de cette Organisation devra être l'un des principaux aboutissements du sommet de septembre 2005. Ce principe, invoqué depuis le début du processus préparatoire par les pays en développement, qui forment la majorité des États Membres de l'Organisation, semble une nouvelle fois laissé de côté dans la stratégie préconisée par le rapport du Secrétaire général.

Nous constatons avec vive inquiétude que le rapport est déséquilibré et qu'il accorde donc une importance excessive aux thèmes de la sécurité et des droits de l'homme, et ce au détriment des problèmes du développement sous tous ses aspects et dans toutes ses dimensions, ces derniers paraissant subordonnés aux premiers. Cette lacune est d'autant plus grave si l'on considère qu'à l'origine, le rapport avait pour objectif d'être exhaustif, conformément à l'ampleur de l'événement à célébrer, et, en plus de passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, d'analyser les résultats obtenus dans l'application intégrée et coordonnée, aux niveaux national, régional et international, des textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Une autre grande limite du rapport est qu'il analyse les problèmes du monde en développement dans un vide conceptuel et en éludant ostensiblement le fait que la cause principale du sous-développement et de la pauvreté réside dans le caractère inévitabile du système des relations économiques internationales et dans la fâcheuse absence, chez les pays développés, d'une réelle volonté politique de changer cet état de choses et d'appliquer des mesures qui visent véritablement à promouvoir le développement durable, à éliminer la pauvreté et à corriger les inégalités engendrées par l'ordre actuel.

Nous déplorons également la manière exagérée dont le rapport manipule des concepts comme la bonne gouvernance, la démocratie et la responsabilisation, notamment, lorsqu'il se réfère aux supposées obligations des pays en développement, leur adressant en fait des critiques. De même, il y a tout lieu de s'alarmer devant la façon dont ce document pose les bases des futures conditionnalités de l'octroi de l'aide

publique au développement, sur la base de critères de sélection subjectifs et inacceptables.

Il faudrait continuer d'exiger le strict respect des obligations contractées par les pays développés dans les domaines de l'aide et de la coopération en matière de développement. On ne pourra atteindre les Objectifs de développement sans réaliser, au préalable, une analyse profonde, courageuse et franche des causes profondes de nos problèmes. Nous devons nous entendre sur des recommandations suffisamment détaillées en vue, notamment, de réformer le régime international actuel des relations commerciales et financières et de repenser la réforme du système des Nations Unies de sorte qu'elle règle les problèmes du développement, ce qui constitue sans aucun doute notre plus grand défi.

Bien que la paix soit le thème central de la Charte des Nations Unies, il n'en est pratiquement pas question dans le rapport. À l'inverse, le rapport traite d'un concept plus ambigu, celui de la sécurité, ce qui fait perdre de vue le caractère central de la Charte. Le rapport prétend définir un ensemble de préceptes discutables tout en ignorant des principes fondamentaux du droit international comme ceux de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, quand il ne subordonne pas ces préceptes à la prétendue application des principes de la défense des droits de l'homme, de la liberté individuelle et de la protection des vulnérables.

En outre, le document n'évoque la souveraineté que brièvement et d'une manière qui prête à controverse tout en paraissant mettre en doute le fait que l'ONU est une organisation essentiellement intergouvernementale, créée pour protéger les États. Il tente donc de faire disparaître les éléments centraux du système et du droit public international : la souveraineté des États et l'égalité entre les États.

Nous réaffirmons que l'on ne peut prétendre accroître l'efficacité du système de sécurité collective en renforçant le Conseil de sécurité au prix de l'affaiblissement des autres organes principaux, en particulier de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité ne doit pas devenir une instance qui adopte des textes d'une portée similaire à celle des traités internationaux.

La Charte des Nations Unies doit être respectée dans son intégralité, non réinterprétée. À cet égard, ce qui est dit dans le rapport sur l'Article 51 constitue une

réinterprétation dangereuse qui accorderait une marge de manœuvre suffisante pour livrer des guerres et perpétrer des attaques préventives, lesquelles, bien que déclenchées par la superpuissance mondiale, sont illégales et condamnables. Nous refusons donc la tentative d'élargir la portée de cet Article pour inclure la question des dites menaces imminentes. Cela non seulement affaiblirait le multilatéralisme mais serait en contradiction avec les principes de base énoncés dans la Charte.

Dans le rapport, la question des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive est essentiellement abordée sous l'angle de la non-prolifération horizontale, reléguant à tort au deuxième plan la question du désarmement, qui est en réalité fondamentale et prioritaire. Il est fort regrettable et préoccupant de voir que le rapport salue la soi-disant initiative de sécurité et de lutte contre la prolifération, laquelle est un mécanisme non transparent à composition sélective, conçu par quelques États seulement et fonctionnant en marge de l'Organisation des Nations Unies et des traités internationaux en la matière.

D'autre part, l'examen de la question des armes légères paraît réserver le même traitement aux armes illicites et licites, lequel ne tient pas dûment compte du droit de tous les États de posséder des armes légères pour répondre à ses besoins de légitime défense et de sécurité.

La délégation cubaine réaffirme que la lutte contre le terrorisme devra être livrée de manière intégrale et globale, sur la base de la coopération collective et dans le respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Il est impérieusement nécessaire d'adopter une convention générale sur le terrorisme international, comportant une définition claire et précise du délit de terrorisme, y compris toutes les formes et manifestations du phénomène, prévoyant les conditions matérielles et mentales du délit et les responsabilités des personnes physiques et juridiques.

De même, les activités des forces armées nationales qui ne sont pas réglementées par le droit international humanitaire ne doivent pas être exclues du domaine d'application de cette future convention générale, et il faudrait établir une distinction claire

entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples pour leur indépendance et la défense de leur droit à l'autodétermination. Il incombe aux États Membres de déterminer les éléments à inclure dans la définition du terrorisme.

Dans le rapport, les questions des droits de l'homme sont analysées sous un angle étroit et l'on tente de reléguer dans l'oubli le rôle des États afin de créer la base conceptuelle justifiant les interventions et les violations de la souveraineté.

La Commission des droits de l'homme a perdu de son prestige en raison des manipulations politiques, de la sélectivité, de la politisation, de la pratique de deux poids, deux mesures, du chantage et de l'hypocrisie, auxquels se livrent un groupe de pays développés, dont le seul objectif est de faire valoir leurs propres intérêts politiques. Cependant, au lieu de suggérer une démocratisation véritable de la Commission et de plaider pour une plus grande transparence dans ses travaux, le rapport du Secrétaire général choisit de proposer la création d'un Conseil des droits de l'homme, avec un nombre réduit de membres, afin de créer des conditions encore plus favorables pour que l'organe chargé d'assurer la coopération en matière de droits de l'homme soit utilisé comme propriété privée des puissants et comme tribunal d'inquisition pour condamner les pays du Sud, plus particulièrement ceux qui s'opposent activement à la stratégie de domination néocoloniale.

La stratégie de ceux qui appuient cette vision est claire : éliminer la Troisième Commission de l'Assemblée générale, qui est un organe à composition universelle au sein duquel seule l'égalité souveraine de tous les États Membres prévaut dans l'examen des droits de l'homme sous l'angle plus large des autres aspects sociaux, culturels et humanitaires.

En outre, la séparation de la Commission des droits de l'homme d'avec le Conseil économique et social affaiblirait l'examen des droits économiques, sociaux et culturels, remettrait en question l'existence même et la reconnaissance de ces droits au mépris du principe reconnaissant que tous les droits de l'homme sont universels, interdépendants et intimement liés. Toute approche qui donne la priorité à l'une des composantes au détriment des autres variables de l'équation ne peut qu'aboutir à un déséquilibre plus grand du système, à plus de remise en cause et de manipulation politique.

Je dois également rappeler que, ces dernières années, cette Organisation a examiné la proposition visant à assumer la dite « responsabilité collective de protéger ». Mais, au lieu de recueillir l'appui nécessaire, cette proposition a soulevé de nombreuses protestations au sein d'un groupe important d'États Membres de l'Organisation.

Quand a éclaté la guerre illégale contre l'Iraq, certains des défenseurs les plus ardents de la dite « responsabilité de protéger » ont choisi le silence, tandis que d'autres se sont alliés à l'agresseur, et, par conséquent, des centaines de milliers de civils iraqiens sont morts dans l'assaut cruel. Ils sont également restés sans sourciller en apprenant les tortures indescriptibles commises dans les prisons en Iraq, en Afghanistan et dans l'enceinte de la base navale de Guantánamo.

Une fois le conflit éclaté, de nombreux défenseurs du concept de « responsabilité de protéger » ont fait obstacle à l'examen, au sein de la Commission des droits de l'homme, de la situation humanitaire en Iraq, se sont opposés à l'adoption d'un projet de résolution visant à enquêter sur les arrestations arbitraires dans la base navale des États-Unis à Guantánamo. Dans le cadre de la session de fond du Conseil économique et social de 2004, ils ont voté contre l'adoption d'un texte qui lançait un appel pour interdire la torture des prisonniers sous l'invocation de la lutte contre le terrorisme.

Il serait suicidaire de valider l'appel en faveur dudit droit à l'intervention qui a été si souvent invoqué récemment dans la conjoncture d'un ordre mondial unipolaire et néolibéral caractérisé par l'existence d'une dictature économique et militaire exercée par la superpuissance, par lequel elle entend imposer un modèle unique de société, où existe un « club nucléaire » et sont préconisées les guerres préventives, où l'activité du Conseil de sécurité est dominée par la pratique de deux poids, deux mesures, où se perçoit le dédain de certains pour l'Assemblée générale, où se multiplient les mesures coercitives unilatérales et où les droits de l'homme font l'objet d'une manipulation politique et sélective.

Après avoir examiné les propositions du rapport en matière de réforme institutionnelle, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

On ne pourra parler d'une Organisation dont l'action est plus démocratique et efficace, tant que

l'Assemblée générale n'exercera pleinement les pouvoirs confiés par la Charte, dont ceux qui doivent nécessairement découler d'une paralysie éventuelle du Conseil de sécurité, aux fins de refuser le recours à la force pour réaliser des objectifs politiques et d'insister sur le fait que, seuls, le règlement pacifique des différends et l'élimination de la pratique de deux poids, deux mesures peuvent instaurer sécurité, stabilité et justice dans le monde. L'efficacité des activités de l'Assemblée générale dépendra plus de la volonté politique des États Membres que des changements dans ses méthodes de travail. La permanence de certaines questions à l'ordre du jour est due, avant tout, à l'incapacité d'appliquer les résolutions pertinentes.

S'agissant du Conseil de sécurité – organe non démocratique, ni équitable ni dûment représentatif – le rapport se concentre essentiellement sur la question de son élargissement. Toutefois, la réforme du Conseil ne peut être limitée à cet aspect et doit être intégrale. Il est vital de transformer les méthodes de travail de cet organe afin d'améliorer son efficacité et d'assurer la transparence voulue. De même, il faut que cet organe, et ses membres en particulier, rende effectivement des comptes à l'Assemblée générale, où tous les États Membres disposent d'une voix. Tant que l'objectif final de l'élimination du veto ne sera pas concrétisé, il sera nécessaire dans un premier temps de le limiter aux mesures prises en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Notre délégation est consciente de la nécessité d'avoir un Secrétariat plus compétent et plus efficace. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il faut dûment mettre en œuvre les décisions adoptées par l'Assemblée générale au sujet des ressources humaines et de l'examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244. Il ne nous paraît pas nécessaire de modifier ces décisions, qui sont le fruit d'intenses négociations intergouvernementales, pendant lesquelles ont été examinées de manière approfondie plusieurs des propositions contenues dans le rapport. Il semblerait, à cet égard, que l'on essaie de ne pas tenir compte de décisions prises par les États Membres au cours de l'examen exhaustif de ces questions, pour privilégier un contexte plus général.

Nous tenons à réaffirmer ici les prérogatives et les mandats de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'examen de toutes les questions administratives et budgétaires, y compris l'autorité absolue qu'elle a d'attribuer et de redistribuer les

ressources financières et humaines et de définir les priorités de l'Organisation.

Par ailleurs, en dépit de l'appel que nous avons lancé lors de consultations antérieures, nous avons constaté que dans des déclarations prononcées en dehors de ce siège par de hauts fonctionnaires du Secrétariat, on continue d'entériner des notions et des idées sur lesquelles il n'y a eu ni concertation ni accord entre les États Membres de cette Organisation, qui est une organisation politique et ne peut être traitée comme une grande entreprise. Cette pratique doit prendre fin.

C'est aux États Membres qu'il incombe de prendre, dans le cadre de l'Assemblée générale, les décisions nécessaires, après avoir tenu les négociations pertinentes et dans le cadre d'un processus de délibération ouvert et transparent, sachant que la réforme est un processus progressif qui ne doit pas être circonscrit à une manifestation unique. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il n'est pas convenable de ne pas tenir compte des opinions présentées par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et la Chine, qui représentent de fait le sentiment de la majorité des États Membres de cette Organisation. En ce qui concerne le processus de consultations proprement dit, j'aimerais demander, après avoir entendu l'éventail des opinions des orateurs précédents, que l'on programme des jours supplémentaires de consultation thématique, le nombre de jours prévus étant insuffisant.

Je conclurai mon intervention en assurant de nouveau le Président de tout notre appui et en lui souhaitant plein succès dans ces travaux.

M^{me} Gallardo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord adresser, au nom du peuple et du Gouvernement d'El Salvador et en mon nom propre, nos très sincères condoléances au Saint-Siège suite au décès du souverain pontife, S. S. le pape Jean-Paul II, ainsi qu'à la principauté de Monaco, qui pleure la disparition du Prince Rainier III.

S'agissant de la question à l'examen, nous voudrions remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a consacrés à l'élaboration et à la présentation du rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), dans lequel il présente aux États Membres sa conception des aspects capitaux de l'ordre du jour international.

Nous allons devoir nous prononcer sur ces vues, lorsque nos chefs d'État et de gouvernement se réuniront pour la réunion plénière de haut niveau prévue en septembre 2005 et si le rapport du Secrétaire général n'est pas exhaustif, il nous semble constituer un point de repère important dans notre progression vers les réformes nécessaires de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons, par ailleurs, aux déclarations faites par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par l'Argentine au nom du Groupe de Rio.

Concernant les propositions regroupées sous le titre « Vivre à l'abri du besoin », le Gouvernement d'El Salvador réaffirme son engagement et sa volonté politique d'appliquer les engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial pour le développement durable. Nous réaffirmons, en outre, que c'est au premier chef aux États qu'incombe la responsabilité primordiale du développement mais que cette responsabilité doit être accompagnée, entre autres, par la mise en place d'un climat économique international porteur, doté d'un système commercial ouvert et plus axé sur le développement, prévoyant un allègement de la dette des pays en développement, favorisant les investissements internes et externes, aussi bien publics que privés, et renforçant les alliances internationales non seulement entre les pays mais également entre les organismes internationaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux.

Le Gouvernement d'El Salvador souscrit au point de vue du rapport selon lequel les objectifs du Millénaire pour le développement ne représentent pas en soi un programme de développement complet mais doivent être considérés comme un élément d'un programme de développement plus vaste, et qu'ils ne traitent pas des besoins particuliers des pays en développement à revenus moyens. Mon gouvernement souscrit aux recommandations du Secrétaire général s'agissant de la réalisation des engagements pris par les pays développés, que nous invitons à devenir de véritables partenaires pour le développement en fixant, notamment, un échéancier leur permettant, d'ici 2015, de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement. Par ailleurs, nous félicitons et nous remercions tous les pays qui ont déjà atteint cet objectif.

Nous formons le vœu d'avoir mené à bien le cycle de négociations commerciales multilatérales de

l'Organisation mondiale du commerce – le cycle de Doha – d'ici 2006, moyennant la volonté politique et l'ouverture nécessaires des parties concernées, dans le sens où les résultats de ce processus de négociation seront bénéfiques pour tous.

Nous réaffirmons, également, qu'il importe que la communauté internationale fournisse d'urgence les ressources nécessaires à un renforcement de l'action de lutte contre le VIH/sida.

Le Gouvernement d'El Salvador réaffirme son engagement et sa volonté politique d'appliquer les engagements énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et de mettre en œuvre les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous réaffirmons également notre engagement de promouvoir l'effort international visant à atténuer les changements climatiques et de nous y associer, notamment à partir de 2012, en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous convenons avec le Secrétaire général de l'importance du phénomène des migrations et de son impact critique sur les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles de nombreux pays. C'est la raison pour laquelle nous tenons de nouveau à dire que nous appuyons fermement l'inscription de la question des migrations au nombre des priorités de l'ordre du jour de l'ONU au XXI^e siècle.

Mon gouvernement appuie la proposition visant à créer un fonds humanitaire, qui serait chargé de débloquer rapidement des fonds pour faire face aux besoins immédiats provoqués par les crises humanitaires et venir en aide aux victimes de catastrophes imprévues. Nous appuyons, en outre, la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide tout en réaffirmant que les pays développés, dotés de systèmes perfectionnés, doivent aider à renforcer les capacités et les programmes nationaux des pays en développement.

En ce qui concerne les propositions regroupées sous le titre « Vivre à l'abri de la peur », le Gouvernement d'El Salvador se joint au courant favorable au multilatéralisme, et en particulier au renforcement du système de sécurité collective créé par la Charte. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire d'adopter une définition plus large de la sécurité collective, englobant les menaces

traditionnelles et les nouvelles menaces provenant des conflits armés, de la criminalité transnationale organisée, du terrorisme et des problèmes structurels que sont la pauvreté, les maladies infectieuses et la destruction de l'environnement.

En ce qui concerne le terrorisme international, mon gouvernement convient que celui-ci a un impact sur la sécurité et la stabilité des peuples et des gouvernements; c'est la raison pour laquelle nous appuyons les efforts visant à élaborer et à adopter des instruments internationaux qui remplissent le vide en la matière et permettent d'avoir un régime juridique international complet afin de lutter avec plus d'efficacité contre ce fléau qui nous touche tous.

À cet égard, nous nous réjouissons qu'ait été récemment conclu le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et nous espérons que nous pourrions conclure, pour la fin de cette année, les négociations et adopter une convention globale contre le terrorisme.

Sur le sujet des armes nucléaires, notre opinion concorde également sur le fait que le régime de non-prolifération se trouve à un point critique et que puisqu'il est la pierre angulaire de la dénucléarisation, nous estimons que les États Membres, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, ont une responsabilité particulière dans le maintien, le renforcement et la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris l'engagement de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires et à offrir des garanties négatives de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire.

En ce qui concerne les mesures prises pour renforcer le régime de non-prolifération, nous considérons que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité représente une initiative louable s'agissant d'examiner le problème de l'acquisition de technologie, de matériaux ou d'armes nucléaires, ainsi que d'autres armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Cependant, conformément à la Charte, nous pensons que le Conseil de sécurité n'a pas mandat pour légiférer. Néanmoins, cette législation pourrait constituer une bonne base pour amorcer un processus de négociations, lequel pourrait se conclure par l'adoption d'un protocole additionnel à cette fin.

D'autre part, tant que ne sera pas atteint l'objectif final d'éliminer toutes les armes de destruction

massive, nous continuerons d'appuyer fermement la recommandation tendant à ce que les États, en particulier les producteurs et les exportateurs, mettent en place des contrôles efficaces de la production et de l'exportation des technologies et des armes de destruction massive et de tout type de matériaux connexes qui peuvent être utilisés de manière illicite par des acteurs non étatiques; notamment, que ces pays établissent des rapports et nouent des liens plus étroits pour coordonner les activités dans ce domaine; et, de même, qu'ils examinent la possibilité de délivrer un mandat à l'Organisation pour qu'elle puisse superviser l'exécution des engagements pris par les États concernés.

Au sujet des armes légères et de petit calibre, nous convenons qu'elles ont un impact sur la sécurité et la stabilité des nations, et nous pensons qu'elles sont plus dangereuses et plus nuisibles que les armes de destruction massive. Nous partageons l'opinion selon laquelle les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action, adopté en 2001, doivent être appuyés par des efforts plus grands afin de renforcer les mécanismes et les mesures déjà adoptés, y compris, de même, l'appui à la conclusion d'un instrument international contraignant en la matière, particulièrement dans le marquage et la localisation de ces armes, afin de prévenir, de combattre et de réduire leur utilisation illicite.

En ce qui touche à l'emploi de la force, nous partageons l'opinion selon laquelle la Charte des Nations Unies contient des dispositions qui constituent une bonne base pour réglementer l'emploi de celle-ci. Selon El Salvador, il ne faut pas recourir à la force, sauf en cas de légitime défense, sans l'autorisation du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Gouvernement salvadorien estime que celle-ci s'inscrit dans le contexte plus large de la sécurité collective. Nous ne pouvons que regretter qu'en plus de 10 ans, nous n'ayons pu parvenir à un consensus pour introduire des changements importants en ce qui concerne la structure et les procédures du Conseil de sécurité, ni à un accord général nécessaire à cette fin. Nous reconnaissons que le processus de réforme du Conseil de sécurité est complexe et difficile du fait de la diversité des conceptions qu'en ont les États Membres.

Le Gouvernement d'El Salvador pense qu'il est important d'appuyer la mise en œuvre de plus grands efforts et d'encourager la souplesse des États les plus intéressés à la réforme importante de cet organe, afin de parvenir à un accord le plus large possible qui permette de faire progresser le processus pour que cet organe soit plus démocratique, plus transparent et plus représentatif, en particulier dans le processus de prise de décisions.

El Salvador estime que le rôle de l'Assemblée générale doit être revitalisé et qu'il faut lui délivrer un mandat plus large afin qu'elle prenne part avec une détermination accrue aux thèmes politiques qui sont d'une grande importance pour l'ordre du jour mondial, tout particulièrement lorsque le Conseil de sécurité se trouve dans l'impossibilité d'agir ou d'exiger la mise en œuvre de ses décisions, du fait de l'utilisation du droit de veto. Nous pensons que la revitalisation de l'Assemblée générale ne sera possible que lorsque que celle-ci évoluera et cessera d'être un organe délibérant et législatif sans effet contraignant pour devenir un organe plus participatif avec un plus grand pouvoir de décision en matière de sécurité, afin qu'elle reflète un plus grand équilibre en matière d'exercice du pouvoir et de prise de décisions dans la structure de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne les propositions regroupées sous le thème « Vivre dans la dignité », le Gouvernement salvadorien souhaite réaffirmer son attachement à la dignité humaine, au renforcement de l'état de droit, à la démocratie, à la liberté, aux droits de l'homme, à la justice sociale et à la constitution d'une culture de paix. Nous appuyons, de même, les journées de signature et de dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion aux traités multilatéraux qui auront lieu en 2005, et nous menons actuellement des consultations internes pour y contribuer.

En ce qui concerne les propositions regroupées sous le thème « Renforcer l'Organisation des Nations Unies », le Gouvernement salvadorien considère que l'aspect le plus important de la réforme du Conseil économique et social consisterait à identifier les domaines principaux dans lesquels le Conseil a un avantage comparatif. Ceux-ci sont liés, de fait, à la promotion d'un débat sur les politiques en matière de coopération économique internationale et sur les nouveaux problèmes de développement. Il convient également de promouvoir dans ce cadre une plus grande cohérence, coordination et coopération dans le

système des Nations Unies et dans la poursuite des activités des grandes conférences du système.

Nous estimons qu'il faudrait promouvoir une relation privilégiée entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. À cet égard, il faut travailler à concrétiser davantage la proposition tendant à créer une commission de consolidation de la paix, car la création éventuelle de cette commission nécessite une clarification des fonctions et des attributions du Conseil économique et social en ce qui concerne les commissions spéciales.

Le Gouvernement salvadorien s'intéresse particulièrement à la création de cette commission de consolidation de la paix en tant que mécanisme institutionnel capable de combler le fossé entre sécurité et développement, parce qu'elle nous assure que la situation qui prévaut dans un pays donné sera abordée complètement par la mise sur pied d'une mission planifiée qui comprenne les différents acteurs nationaux et intergouvernementaux, ainsi que la communauté des donateurs. Nous pensons que la commission de consolidation de la paix doit être reliée au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Cette commission doit également compter sur un appui spécialisé du Secrétariat général qui associe l'expérience sur le terrain et la capacité technique et être composée, de même, des États Membres élus par l'Assemblée générale.

À notre avis, le mandat de cette commission doit se limiter à la phase antérieure au conflit, ainsi qu'à la phase de consolidation de la paix. Il s'agit, en effet, de créer des mécanismes institutionnels qui permettent de prévenir l'escalade de la violence, d'éviter qu'elle ne resurgisse et de favoriser la réconciliation et la reconstruction du tissu social. En d'autres termes, la commission de consolidation de la paix devrait être capable de créer ce que nous appelons une culture de paix. De même, les États qui sortent d'un conflit et dont s'occuperait la commission de consolidation de la paix devraient être représentés dans cette commission. Nous pensons que, de même, les États qui ont connu cette situation et qui possèdent une expérience concrète et pertinente qu'ils pourraient partager, devraient avoir leur place dans cette commission.

En conclusion, je souhaiterais réaffirmer l'engagement et la volonté politique de mon gouvernement s'agissant de faire progresser ce processus complexe mais souhaitable de réforme dans

un esprit constructif et souple, convaincus du fait que les changements sur lesquels nous tentons de nous mettre d'accord permettront d'adapter notre Organisation aux défis auxquels le nouveau Millénaire nous confronte.

M. Kariyawasam (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : C'est avec une profonde tristesse que mon pays a appris le décès de S. S. le pape Jean-Paul II, le messager de la paix qui parlait au monde de façon si éloquente de douceur, compassion et sympathie. Nous nous souvenons avec révérence de la visite que le feu Saint-Père a effectué à Sri Lanka en 1995. Je souhaite me joindre aux autres délégations pour partager leur douleur et exprimer nos plus sincères condoléances.

Qu'il me soit également permis de transmettre nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement monégasque pour le décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

Ma délégation se félicite de ce que nous nous réunissions en plénière de l'Assemblée générale pour débattre du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Nous espérons que cette séance donnera lieu à une série d'autres réunions et consultations sur cette importante question. De par la nature des questions en jeu, il est évident que ce sera un processus pénible qui demandera des consultations élargies et approfondies et, de fait, de la réflexion. Ma délégation souhaite féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance juste après la présentation du rapport du Secrétaire général. Cela facilitera sans aucun doute la conclusion d'un accord avant la tenue du sommet de haut niveau en septembre.

Ma délégation voudrait s'associer aux déclarations faites par les représentants de la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Comme la Présidente de mon pays, Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, l'a déclaré lors du dernier débat général de l'Assemblée générale, le Sri Lanka reconnaît la nécessité d'une réforme globale de l'ONU pour la rendre plus sensible aux besoins et aux aspirations de tous ses États Membres. À cet égard, elle a déclaré que nous attendions avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement nommé par le Secrétaire général. Nous sommes

heureux de constater que le rapport du Secrétaire général non seulement est le fruit du processus lancé au Sommet du Millénaire, mais qu'il s'est inspiré du Groupe de haut niveau composé de 16 membres, ainsi que des contributions apportées par les experts chargés du Projet objectifs du Millénaire.

L'ONU va atteindre un jalon de son histoire, en fêtant ses 60 ans d'existence cette année, cinq ans après le Sommet du Millénaire. Le monde qui existait à la naissance des Nations Unies en 1945 a changé et est aujourd'hui méconnaissable. Entre autres changements, il y a eu de grands réalignements politiques, une évolution sans précédent dans les relations socioéconomiques, et des progrès exponentiels en matière de technologie. Par conséquent, la planète fait face aujourd'hui à de nouvelles réalités, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. L'ONU doit donc refléter ces réalités économiques, sociales et politiques contemporaines si elle veut fonctionner de façon efficace. À cet effet, il est essentiel qu'elle améliore ses méthodes de travail, ce qui lui permettra également de renforcer sa transparence et sa nature non exclusive. L'ONU doit, une fois de plus, renouveler sa vocation d'Organisation qui réunit les peuples et qui est utile aux peuples du monde.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport pour examen par les États Membres de l'ONU. Les recommandations contenues dans le rapport exigent un examen attentif et des décisions audacieuses. Les questions qui y figurent sont très importantes, mais complexes, comme le laisse entendre le titre du rapport. Il s'agit d'une tentative louable d'examiner une série de questions telles que le bien-être et le développement, la paix et la sécurité, la dignité des personnes et les droits de l'homme. Depuis des temps immémoriaux, ces questions ont incité l'humanité à trouver des solutions, car elles ont trait aux questions qui sont au cœur même de l'existence de l'homme. La façon dont les questions ont été intitulées et départagées dans le rapport nous plaît. Par exemples, les concepts de « Vivre à l'abri du besoin », « Vivre à l'abri de la peur » et « Vivre dans la dignité » sont des objectifs nobles consacrés dans de nombreuses philosophies religieuses, et le fait d'imprégner nos efforts de ces concepts ancestraux pourrait avoir un effet catalyseur. Pour permettre à l'action de l'ONU d'aider l'humanité à atteindre ces nobles objectifs, le

Secrétaire général propose plusieurs moyens dans le chapitre « Renforcer l'Organisation des Nations Unies ».

Toutefois, il est essentiel que le processus de réforme renforce avant tout la capacité de l'ONU à traiter les questions liées aux besoins de développement des pays en développement. Il est fondamentalement important de ne pas considérer que le développement vient après la sécurité, les droits de l'homme ou l'état de droit. En septembre, nous devons principalement nous attacher à passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés en 2000 et la création d'un système commercial et financier axé sur le développement.

Il importe donc que nous nous concentrions en priorité sur la question figurant au chapitre intitulé « Vivre à l'abri du besoin », en reconnaissant que l'écrasante majorité des populations dans le monde vit encore dans la pauvreté, privée des choses les plus élémentaires pour leur subsistance. Ce droit de vivre à l'abri du besoin est absolument essentiel et fondamental pour que les êtres humains puissent jouir d'autres droits, tels que le droit de vivre à l'abri de la peur et le droit de vivre dans la dignité.

Sri Lanka se félicite de ce qu'une recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport, dans la partie intitulée « Prévention du terrorisme catastrophique », soit déjà en passe d'être adoptée par l'ONU. Je fais ici référence au texte du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, récemment adopté par le Comité spécial créé par la résolution 51/210. Sri Lanka a eu le privilège de présider le Comité spécial, qui a mis la touche finale au projet de convention, et nous espérons que les États Membres travailleront avec le même enthousiasme et le même dévouement en vue de conclure une convention globale sur le terrorisme avant la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale, comme l'a recommandé le Secrétaire général.

Ma délégation se félicite également de l'approche adoptée par le Secrétaire général sur la question de la lutte contre le terrorisme. L'accès des acteurs non étatiques aux armes et le trafic illicite des armes deviennent, à notre avis, une menace plus importante pour la sécurité et la paix. Le système des Nations Unies doit d'urgence entreprendre de mettre en place

des mécanismes pour maîtriser le transfert illicite d'armes et les moyens de leur financement.

Toutes les propositions contenues dans le rapport exigent un examen approfondi et une réponse réfléchie. Nous convenons avec le Secrétaire général que les questions figurant dans le rapport ne doivent pas être traitées comme un menu à la carte. Toutefois, nous reconnaissons également que dans tout menu, il y a une entrée avant le plat principal. Il peut donc y avoir des questions qui passent avant d'autres dans le processus de mise en œuvre des réformes, car elles ont déjà fait l'objet de longs débats et discussions et ont suffisamment mûri pour faire rapidement l'objet de décisions, et éventuellement passer à la phase de mise en œuvre.

Dans ce contexte, tout en reconnaissant que l'ONU est une Organisation avant tout politique et que le Conseil de sécurité est son principal organe de décision, il sera peut-être possible de se concentrer immédiatement sur la réforme de cet organe, car cela fait longtemps que cette question retient notre attention. Nous reconnaissons que, dans sa composition, le Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités géopolitiques actuelles. C'est dans ce contexte que, lors du dernier débat général de l'Assemblée générale, ma Présidente s'est dit préoccupée par le manque de progrès réalisés sur la question de la représentation régionale équitable et l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories des membres permanents et non permanents. Ma Présidente a également exprimé son soutien en faveur des candidatures du Brésil, de l'Allemagne, de l'Inde et du Japon pour un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Elle a également déclaré que Sri Lanka souhaitait voir un consensus émerger au sujet de la représentation permanente de l'Afrique au Conseil de sécurité et qu'il faudrait prendre en compte l'Afrique dans la décision finale qui sera prise sur la composition future du Conseil. C'est pourquoi Sri Lanka préconise de suivre le modèle A du rapport du Secrétaire général concernant l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous espérons qu'il sera possible de s'entendre sur une répartition des sièges non permanents qui assure la représentation des intérêts d'une vaste majorité d'États.

Il y a lieu de s'inquiéter que le volumineux rapport du Secrétaire général ne fasse qu'effleurer les problèmes relatifs aux migrants, en particulier des travailleurs migrants. En conséquence de la

mondialisation, le XXI^e siècle est un siècle marqué par la migration, un nombre considérable de personnes traversant les frontières des États pour chercher du travail et rejoindre leur famille. On ne peut continuer de reléguer au second plan les problèmes relatifs à leur bien-être et au respect de leurs droits. Le Secrétaire général lui-même a évoqué la question et encouragé l'ouverture d'un débat au sommet. Pourtant, son rapport n'aborde pas directement les questions relatives aux migrants dans le chapitre intitulé « Vivre dans la dignité ». Il faudra donc que, dans nos travaux, nous y accordions une attention accrue en vue de présenter des recommandations à ce sujet au sommet de septembre.

Je voudrais féliciter le Président d'avoir pris l'initiative de créer quatre groupes de questions et d'avoir nommé des facilitateurs à cet effet. Nous sommes convaincus que la liste des questions retenues pour chacun des quatre groupes n'est pas exhaustive et qu'elle sera complétée au fil des travaux. Nous souhaitons examiner ces questions dans le détail en apportant de nouvelles propositions lors de nos délibérations. Quelles que soient les mesures de réforme que nous adopterons, elles devront être légitimes et jouir d'un vaste soutien pour être efficaces et universellement respectées. Voilà pourquoi il vaut mieux que nous nous employions à forger un consensus autour de toutes les questions.

Nous sommes en passe de vivre un moment historique et, par conséquent, lourd de défis. Nous sommes tenus, devant la communauté internationale dans son ensemble, de nous montrer à la hauteur et de faire de ce soixantième anniversaire l'avènement d'une ère de changement marquée par des progrès socioéconomiques et par la paix et la sécurité pour tous les peuples que l'ONU a la mission de servir. Dans cette entreprise, l'échec nous est tout simplement interdit.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'il reste 21 orateurs sur ma liste. Les membres se souviendront que le Président a informé l'Assemblée hier qu'il souhaitait conclure le débat aujourd'hui. Il a également demandé aux États Membres d'être le plus concis possible dans leur déclaration. Les orateurs restants sont donc priés de bien vouloir y concourir en prononçant une version résumée de leur intervention, dont le texte intégral sera distribué aux délégations.

M. Nguyen Duy Chien (Viet Nam) (*parle en anglais*) : En janvier et février derniers, sous la direction avisée du Président de l'Assemblée générale, les États Membres ont tenu un échange de vues fructueux sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) et sur celui du Projet Objectifs du Millénaire. À présent que nous abordons la deuxième phase des préparatifs de la réunion de haut niveau de septembre, la délégation vietnamienne a la ferme conviction que le Président continuera de guider nos débats jusqu'à leur conclusion heureuse. Notre délégation voudrait remercier le Secrétaire général d'avoir remis à l'Assemblée générale le rapport intitulé « Dans une liberté plus grande, développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

Le Viet Nam s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle que le Représentant permanent de la Jamaïque a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le rapport du Secrétaire général regorge d'idées et de recommandations. Nombre de ces recommandations sont utiles; d'autres exigent d'être débattues. Nous reconnaissons tous que le développement et la sécurité sont interdépendants et que cela exige des mesures savamment dosées. En ce qui concerne le développement, les recommandations d'établir un calendrier pour que les donateurs respectent l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement (ADP) et de mettre en place une Facilité de financement internationale en 2005 chargée d'appuyer le versement immédiat de l'ADP vont dans la bonne direction. Cependant, des mesures plus concrètes et accélérées sont nécessaires pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Tandis que les pays en développement s'emploient à adopter des stratégies nationales de développement qui reposent sur les Objectifs et à accroître l'investissement dans ce sens, les pays développés devraient, pour leur part, honorer les engagements qu'ils ont pris d'allouer sans condition une aide au développement et de créer les conditions propices à l'accès des produits des pays en développement à leurs marchés. Nous sommes d'accord sur le fait qu'un commerce international équitable et équilibré est un facteur essentiel pour aider les pays en développement

et les pays les moins avancés à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est également nécessaire de permettre aux pays en développement de rejoindre l'Organisation mondiale du commerce pour que sa composition devienne universelle.

Concernant les questions de sécurité, nous convenons qu'il faut faire davantage pour combattre la prolifération des armes de destruction massive. Dans le même temps, il convient de souligner qu'il n'y a pas lieu de porter tous les efforts sur les mesures relatives à la prolifération. Nous sommes convaincus que la communauté internationale a l'obligation de traiter dans la plus grande impartialité les questions du désarmement et de la prolifération nucléaires.

L'existence même des armes nucléaires met aujourd'hui gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Il est donc impératif que la communauté internationale mène en parallèle ses efforts de non-prolifération et son action en faveur du désarmement nucléaire. Il est urgent de mettre en œuvre les 13 mesures adoptées à la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation afin de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Viet Nam condamne tous le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme ne peut se gagner qu'au moyen de mesures approfondies et équilibrées, dont la mise en œuvre est entreprise dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier des conventions internationales pertinentes. C'est pourquoi nous soutenons et encourageons toutes les initiatives visant à achever au plus vite les négociations au sein du groupe de travail chargé de finaliser un projet de convention générale relative au terrorisme international.

Nous tenons également à mettre l'accent sur la nécessité de respecter la primauté du droit, aussi bien au plan national qu'à l'échelon international. Au plan international, cela implique de respecter rigoureusement les buts et principes énoncés dans la Charte et les autres principes fondamentaux du droit international, notamment l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le règlement pacifique

des différends. Il n'est possible de recourir à la force qu'en dernier ressort et sous l'autorité du Conseil de sécurité en vue de maintenir ou de restaurer la paix et la sécurité internationales, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, après que toutes les voies pacifiques prévues à l'Article 33 ont été épuisées.

L'Article 51 de la Charte est clair et restrictif dans la mesure où le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, ne peut être invoqué que si une attaque armée est lancée contre un État Membre. Nous ne pensons donc pas que l'Article 51 prévoit un champ d'application suffisant pour permettre aux États de mener une action militaire sur la base d'une menace perçue comme imminente. Nous ne sommes pas non plus convaincus que la responsabilité de protéger soit une nouvelle norme du droit international.

L'état de droit signifie aussi que la création d'obligations juridiques internationales pour les États, notamment en apportant des amendements nécessaires aux conventions et accords existants, peut être réalisée par les États et avec leur participation, conformément au droit conventionnel international. Les États ont l'obligation non seulement de respecter mais aussi d'honorer pleinement tous les engagements auxquels ils ont souscrit en vertu des traités et accords internationaux.

S'agissant des réformes institutionnelles, le Viet Nam réaffirme sa position selon laquelle la réforme du Conseil de sécurité ne représente qu'un aspect du processus de réforme de l'ONU. À cet égard, des mesures visant à restaurer l'autorité de l'Assemblée générale et à améliorer l'efficacité des activités du Conseil économique et social sont indispensables. Nous partageons l'avis que la nature intergouvernementale de l'Assemblée générale devrait être préservée pour veiller à ce qu'elle demeure essentiellement une instance de dialogue intergouvernemental. Nous avons toujours appuyé et continuons d'appuyer tous les efforts visant à rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, démocratique, efficace et transparent. Une réforme véritable du Conseil de sécurité ne sera complète que si elle implique à la fois une augmentation du nombre des membres du Conseil et une amélioration de ses méthodes de travail. Le recours au droit de veto devrait être limité et à terme supprimé.

Ce sont là quelques observations générales relatives aux points 45 et 55 de l'ordre du jour, qui sont des questions importantes. Nous apporterons par la suite des contributions concrètes lors de nos délibérations sur les groupes de questions spécifiques.

M. Toro Jiménez (Venezuela) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, nous tenons à exprimer les condoléances de la République bolivarienne du Venezuela aux autorités du Vatican et du Saint-Siège et aux catholiques du monde. Nous adressons également nos condoléances au chef de l'État de Monaco et à sa famille ainsi qu'au peuple monégasque, pour le décès du Prince Rainier III.

Nous saluons l'effort que le Secrétaire général a déployé et l'intérêt qu'il a manifesté dans l'établissement de son rapport, mais nous estimons que ses très larges responsabilités ont peut-être permis que les bureaucrates et les experts du Secrétariat aient laissé dans le rapport l'empreinte profonde des puissances soucieuses de maintenir l'ordre injuste et antidémocratique des plus puissants au détriment de la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous souscrivons à la teneur des déclarations du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que des déclarations institutionnelles et collectives des pays frères de la Communauté andine et du Groupe de Rio qui sont intervenus avant nous. Cependant, en ce qui concerne la déclaration prononcée par le Groupe de Rio hier sur la question de la démocratie, la République bolivarienne du Venezuela tient à ajouter qu'elle considère que seule la démocratie est une valeur universelle dans la mesure où il s'agit d'un gouvernement immédiat, direct et simple régi exclusivement par le peuple, et aucunement la soi-disant démocratie représentative que l'empire prétend imposer à l'échelle mondiale en contradiction avec le principe de l'autodétermination des peuples.

De même, nous tenons à souligner le caractère singulier de la Constitution de l'État vénézuélien, à savoir qu'il est démocratique, populaire, actif et encourage la participation. Par ailleurs, nous réaffirmons notre conviction que le droit de tout peuple à décider de lui-même quelles institutions politiques le gouverneront incombe exclusivement à celui-ci et ne peut être usurpé ou confisqué ni par la communauté internationale ni par aucun État ou, en particulier, par aucune organisation internationale.

Pour l'heure, nous voudrions, sous réserve d'une analyse plus soignée et détaillée de toutes les questions, présenter quelques considérations préliminaires sur une question qui mérite un examen approfondi et les délibérations de l'Assemblée générale : le rapport du Secrétaire général.

Quand nous avons entamé l'examen du rapport du Groupe de haut niveau et du rapport du Professeur Jeffrey Sachs (A/59/727), publiés ces derniers mois, nous avons exprimé l'espoir que le rapport du Secrétaire général marquerait le fléau de la balance au sein de l'Organisation, ainsi que la volonté de contribuer avec pondération et un sentiment d'égalité et de justice à l'établissement d'un équilibre véritable, dépassant l'inégalité injuste qui règne dans l'enceinte universelle des Nations Unies et qui se reflète dans les rapports susmentionnés tant dans les fondements idéologiques qui leur servent de base que dans les objectifs énoncés. C'était le moins que nous pouvions espérer. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Ainsi, nous faisons part de notre tristesse car le rapport du Secrétaire général nous a déçus. Conçu sous l'optique exclusive des puissants, il reflète simplement les objectifs, les inclinations et les intérêts de certains, édulcorés par une rhétorique qui, pour nous, pays et peuples du Sud qui formons la majorité écrasante de l'Assemblée, signifient égoïsme, mépris, incompréhension et désintérêt. Mais, plus grave encore est le fait que le rapport, s'il est approuvé, accentuera davantage le déséquilibre qui lui sert de référence et de point de départ. Si ses recommandations devaient être approuvées, nous parviendrions à un résultat encore plus injuste, contraire à l'équilibre que nous revendiquons, en termes de nos droits, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et reflétés dans les engagements du Millénaire, à savoir l'autodétermination des peuples et le droit au développement et à l'inclusion sociale.

Dans notre désarroi, nous ne pouvons qu'estimer que le rapport nous est hostile, nous les pays et peuples du Sud. Sa seule réponse à nos aspirations légitimes n'offre qu'un panorama et un salut indifférent au drapeau, avec la même attitude paternaliste qui guide l'idéologie et les pratiques des États puissants et avec, parfois, un sens impérieux de l'ultimatum dans ses recommandations à prendre ou à laisser, présentées avec arrogance et dédain, nous ordonnant ce que nous devons faire et ne pas faire.

Après ces considérations générales, commençons par préciser que les propositions contenues dans ce rapport ne font que confirmer et appuyer le contenu des rapports du Groupe de haut niveau et de M. Jeffrey Sachs. Pour le dire sans détour et le plus simplement possible, elles représentent la prétention évidente de convertir l'effort de transformation des Nations Unies en une immense manipulation macropolitique, totalisatrice de l'unilatéralisme des puissances dominantes oligopole de l'hégémonie mondiale qui cherche à affaiblir encore plus cette Organisation, et les buts et principes qui ont présidé à sa création, au profit d'une concentration de pouvoirs disproportionnée, déséquilibrée et dangereuse au sein du Conseil de sécurité, qui voudrait légitimer les pouvoirs qu'elle exerce de fait au détriment des fonctions de l'Assemblée générale, oubliant les prérogatives de celle-ci en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu des Articles 10, 11, 12, 14 et 35 de la Charte des Nations Unies.

Nous nous trouvons devant une tentative d'imposer, au nom du multilatéralisme, la ligne d'action de l'unilatéralisme que les grandes puissances ont de plus en plus de difficultés à voiler. On veut nous impliquer dans une opération destinée à réduire les prérogatives démocratiques de représentation et de normativité de l'Assemblée générale pour réduire celle-ci à une simple vie végétative, une survie purement formelle. Elle verrait en outre le Conseil de sécurité empiéter sur ses fonctions, se trouvant asphyxiée et diluée dans un océan d'organisations non gouvernementales ayant des prétentions de souveraineté, et qui veulent s'y agréger au nom, paraît-il, d'une « société civile internationale », laquelle, comme nous le savons tous, est l'un des masques sous lesquels avancent l'empire et ses alliés, tout cela sous couvert de la phraséologie ou de la terminologie exquises de ce que l'on appelle le « langage consensuel ».

Mais de plus, le rapport du Secrétaire général regorge de défis à la sécurité nationale de nos États et à la survie et à l'autodétermination de nos peuples qui, ne l'oublions pas, forment la majorité des membres de cette enceinte. Il suffit de quelques exemples éloquentes pour démontrer ce que je viens de dire. Le premier a trait à la proposition et la recommandation du Secrétaire général, selon lesquelles ladite communauté internationale – euphémisme qui traduit l'opinion des grandes puissances et de leurs porte-parole –

disposerait d'un prétendu droit naturel d'exercer la « responsabilité de protéger » comme « fondement de l'action collective face aux génocides, nettoyages ethniques et crimes contre l'humanité ». Cette responsabilité, qui est un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États – les plus faibles d'entre eux, évidemment – en appliquant une politique de deux poids deux mesures et en éludant les raisons inavouables qui le motivent, devrait, selon le Secrétaire général, autoriser le Conseil de sécurité à adopter – selon des critères que certains qualifient de subjectifs – des mesures coercitives contre des États du Sud qui seraient ainsi montrés du doigt pour violation systématique des droits fondamentaux des personnes sanctionnés par une « intervention humanitaire ». De cela nous avons un témoignage patent dans l'actualité.

Le second exemple est la proposition faite par le Secrétaire général de créer une commission de consolidation de la paix, appareil bureaucratique devant siéger au Secrétariat et qui, selon la recommandation qui nous est faite, devrait être, entre autres, composé ni plus ni moins d'un sous-ensemble des membres du Conseil de sécurité. Le philanthropique mandat institutionnel que l'on entend attribuer à cet organisme consisterait à exécuter les tâches de reconstruction de l'économie et des institutions politiques d'un État considéré comme « failli ». Nous avons des exemples de cette situation également dans l'actualité, en Haïti notamment. Ce n'est pas un hasard si, au Département d'État des États-Unis d'Amérique, on a créé, depuis juillet 2004, un bureau spécialement chargé de s'occuper de situations comme celle qui vient d'être décrite, qui ont une ressemblance avec celles que devrait assumer la commission de consolidation de la paix. Selon l'article du correspondant du journal *Le Monde* à New York paru le 29 mars dernier, il existe une liste tenue jusqu'à présent secrète de 25 pays, bien sûr membres de l'ONU – soit un chiffre important sur les 191 États ici présents – regroupant des États faibles, en déroute ou faillis destinés à être les éventuels destinataires d'une intervention, y compris militaire, leur permettant d'être « reconstruits » par la communauté internationale, avec l'appui des États-Unis, entre autres et ce, en contravention flagrante avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Voilà encore une autre forme d'intervention humanitaire qui menace les prérogatives de cette Organisation.

Le troisième exemple est la proposition du Secrétaire général visant à légitimer le transfert au Conseil des capacités de décider, quand existent des menaces latentes à la paix et à la sécurité internationales, de conduire par anticipation la « guerre préventive » de la doctrine Bush, en l'investissant de la légitimation du multilatéralisme et en ouvrant la voie au recours à la force contre toute cible que le Département d'État déciderait d'ajouter à la liste de l'« axe du mal ».

Nous ne pouvons pas non plus sous-estimer les projets du Secrétaire général en ce qui concerne l'Assemblée générale, présentés sous couvert d'un appel séduisant à la revitalisation de l'Assemblée. Au-delà de la superficialité des observations qui ont circulé jusqu'à présent, cette revitalisation se propose de vider l'Assemblée générale de sa substance en lui ôtant des compétences qui lui sont conférées par la Charte. Ainsi ne fait que s'accroître et s'aggraver le processus d'usurpation d'attributions que conduit, de fait, le Conseil de sécurité, à côté d'autres manipulations simultanées, poursuivant l'affaiblissement de l'Assemblée, qui doit être le véritable organe directeur de l'Organisation afin d'en représenter la totalité des membres. Citons, par exemple, l'accolade et le feu vert donnés au rapport de Fernando Henrique Cardoso, dont les propositions, si elles étaient acceptées, conduiraient à noyer littéralement l'Assemblée générale sous une vague d'organisations non gouvernementales de tout poil, d'où émergeraient les plus représentatives des intérêts de l'Empire, au nom d'une « société civile internationale » équivoque et indéterminée, investie du pouvoir de prendre des décisions sur un pied d'égalité avec eux – des organisations privées qui ne feraient que contribuer à saper la souveraineté des États telle qu'elle s'exerce au sein de l'Assemblée générale.

Enfin, pour asséner le coup de grâce à cet organe collectif, fondamental et démocratique des Nations Unies, on intrigue et on conspire, depuis les Conférences de Varsovie et de Séoul, de 2000 et 2002, respectivement, en faveur de la construction d'une organisation du nom de « Communauté de démocraties », greffe exogène d'une institution intergouvernementale et d'un agrégat d'organisations non gouvernementales. Après l'avoir maintenue dans un état de vie latent pendant plusieurs années, on s'emploie aujourd'hui à marches forcées à la transformer en vraie solution de remplacement à

moyen terme de l'ONU ou en cheval de Troie destiné à diviser les représentants du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine qui, comme on le sait, représentent la majorité des États et des peuples de cette Assemblée ce qui, au bout du compte, équivaut à la même chose. La « Communauté de démocraties », à laquelle le Secrétaire général non seulement accorde sa bénédiction mais conseille de donner, également, une assise financière pour l'intégrer au système des Nations Unies, commence déjà à montrer ses griffes, en créant en son sein un organe consultatif qui déterminera quels États sont conformes aux critères établis par son collège de représentants pour mériter le titre d'États démocratiques, et ce, bien sûr, dans l'intention d'en définir la conduite par le biais d'une intervention répressive faite au nom du modèle de démocratie fidèle aux conceptions des États-Unis.

Enfin, il est nécessaire de faire une brève référence à la position du Secrétaire général quant aux droits de l'homme et à la mise en œuvre des changements structurels prévus au Conseil de sécurité avant le sommet de septembre prochain. En ce qui concerne la position relative à la réduction du nombre de membres et à la refonte structurelle de la Commission des droits de l'homme, nous ne souscrivons pas aux critiques qui sont brandies contre la crédibilité de l'organisme actuel. La Commission des droits de l'homme est, et continuera d'être, déformée par les facteurs politiques du moment tant que les grandes puissances essaieront de continuer à l'utiliser au préjudice des droits des pays en développement qui sont sélectivement accusés par celle-ci, à des fins d'ingérence dans leurs affaires nationales, de violer les droits de l'homme. Nous sommes face à une conception perverse de la politique qui porte atteinte aux principes et aux buts de l'ONU et à la souveraineté des États.

Il serait à conseiller d'effectuer un changement dans la politique de l'Organisation et de l'amener sainement et de manière constructive à promouvoir et à stimuler la coopération avec les États Membres qui la sollicitent dans ce domaine. Nous penchons plutôt pour l'universalisation de l'appartenance à cette commission, ou si celle-ci échouait, pour le maintien du statu quo.

En ce qui concerne le terrorisme, nous défendons la recherche d'une définition satisfaisante pour tous, qui inclue le terrorisme d'État et qui fasse une distinction claire entre le terrorisme et la résistance

légitime des peuples face aux dictatures ou à l'invasion et l'occupation étrangères, y compris celle qui, de manière perverse, se cache sous l'apparence d'un multilatéralisme de circonstance et opportuniste.

Nous devons empêcher toute tentative d'imposer des décisions à cette Assemblée. La première d'entre elles, plus visible que les autres, encore cachées et peu divulguées sur la feuille de route communiquée par le Président de l'Assemblée générale, est que les changements de structure du Conseil de sécurité devraient être réalisés avant le sommet de septembre prochain. Rien n'est moins obligatoire et plus injustifié. Ceci pourrait être une embuscade sur le chemin, présentée sous une apparence séduisante. Nous pensons plutôt que les changements structurels du Conseil de sécurité doivent se produire simultanément ou suite aux changements qui doivent ouvrir la voie à la mise en œuvre des engagements qu'ont pris les Membres de l'Organisation en matière de développement économique et social des États et des peuples du Sud.

En ce qui concerne le désarmement, nous ne pensons pas que le Secrétaire général ait eu raison de mettre l'accent sur le caractère prioritaire de la non-prolifération des armes de destruction massive. Notre objectif sera toujours le désarmement total par la voie de la destruction de toutes ces armes.

Enfin, nous notons que, bien que le rapport du Secrétaire général ignore les besoins des pays appelés de revenu intermédiaire auxquels nous, Latino-Américains, appartenons, et qui sont également affectés par la faim, la pauvreté et l'exclusion sociale, nous nous réjouissons que l'on concède aux peuples frères d'Afrique l'attention urgente qu'ils méritent du fait des très graves carences dont ils souffrent.

Devant ce bilan si décourageant que constituent les propositions en matière de réforme institutionnelle conçues sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU pour transformer l'Organisation, nous pensons que les pays et les peuples du Sud doivent adopter une position et un chemin indépendants qui reflètent la manière dont nous pensons pouvoir dépasser ce déséquilibre si profond et si insoutenable qui touche l'institution. Nos réflexions et nos actions doivent mûrir en ce sens, libres de toute contrainte et de toute peur face aux prétentions des puissants.

Je souhaite enfin dire notre conviction que notre Secrétaire général s'est trompé de bonne foi. Il ne peut

en être autrement du fait de sa qualité de citoyen d'un pays qui fait partie de la majorité de l'Assemblée générale et parce qu'il a prouvé dans d'innombrables occasions sa sensibilité sociale et son engagement en faveur des exclus de ce monde; cela fait de lui un allié naturel dans toutes les luttes internationales pour la liberté et la justice sociale.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord dire officiellement la tristesse du Canada à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II. Notre Premier Ministre est aujourd'hui au Vatican, avec les autres dirigeants du monde, à l'heure où l'humanité pleure la perte de ce remarquable messager de paix.

Je souhaiterais également présenter, au nom des Canadiens, nos condoléances et nos respects au peuple monégasque à l'occasion du décès, cette semaine, de S. A. S. le Prince Rainier III. Pendant un demi-siècle, il a régné avec engagement et avec sagesse, et a laissé en héritage de grandes réalisations et de nombreux progrès.

À la fin du mois dernier, le Secrétaire général nous a présenté une série de propositions concrètes et audacieuses sur les mesures à prendre pour renforcer l'ONU. Il a ainsi lancé un processus de réforme qui ne réussira que si nous sommes prêts à comprendre les positions les uns des autres et à accepter des compromis sérieux. Cela ne sera pas facile; ce n'est jamais facile. Mais c'est la seule perspective véritable de succès.

Un des avantages de prendre la parole à ce stade de la série de séances plénières est que le Canada a tiré profit des très nombreux et sages discours prononcés par d'autres. Écouter les autres – écouter avec attention et avec respect – va être essentiel si nous voulons dans les mois à venir trouver un dénominateur commun sur les nombreuses questions dont nous sommes saisis. Le Canada a écouté avec attention notre collègue, la Représentante permanente de la Colombie, remarquer dans son discours que le consensus – celui auquel on arrive lorsque l'on fait preuve de respect pour les opinions de toutes les parties – est un élément clé du fonctionnement de l'ONU ces 60 dernières années. N'oublions pas l'importance du consensus.

Bien que le rapport du Secrétaire général soit vaste et détaillé, nous ne devrions pas hésiter à examiner d'autres idées de grande valeur qui ont été mises en avant par les États Membres dans les discours

prononcés ces deux derniers jours. Certains de nos collègues ont fait des interventions sérieuses sur des sujets qui n'étaient pas abordés dans le rapport du Secrétaire général, mais qui méritent un examen minutieux. Par exemple, les Représentants permanents de l'Indonésie, du Nigéria et de l'Ouganda ont parlé de façon convaincante de l'importance de renforcer et de revitaliser le Conseil économique et social, de son rôle central dans le programme social et en matière de développement, et nous partageons leur point de vue. Plusieurs Représentants permanents, notamment ceux de l'Algérie et du Pérou, ont parlé de l'importance du transfert de technologie, du fait que ceux qui ont accès aux techniques modernes doivent trouver les moyens adéquats de partager ces outils d'avenir avec le reste du monde afin que les perspectives d'avenir soient elles aussi partagées, et nous sommes d'accord.

Ces propositions de grande valeur, ainsi que d'autres, devraient être étudiées avec soin et, par-dessus tout, nous devrions reconnaître qu'aucune personne, aucun pays n'a le monopole des bonnes et utiles idées. Faisons preuve d'ouverture d'esprit face à des approches et des idées nouvelles et faisons-en la marque propre de notre travail.

Permettez-moi maintenant de faire quelques brèves observations sur les principes clefs selon lesquels le rapport du Secrétaire général a été organisé.

Premièrement, nous nous félicitons de l'accent que le Secrétaire général a mis sur le développement dans son rapport. De toute évidence, tous les États Membres partagent le même but de voir les résultats sur le terrain faire une véritable différence dans la vie de tous, partout dans le monde. Le Canada est encouragé de voir que le partenariat en faveur du développement, élaboré dans le Consensus de Monterrey en tant que base de notre coopération pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ait été si fermement réaffirmé. Nous convenons qu'il faut faire beaucoup plus pour parvenir à leur réalisation, qu'il est urgent de le faire, qu'il faut agir et non pas parler et que ce qui a déjà été réalisé doit l'être encore mieux pour que tous puissent être à l'abri du besoin. Le Canada participe pleinement à ce projet historique et il y est fermement et sincèrement attaché.

Les menaces à la santé ont une incidence directe sur le bien-être économique des États et sur leur capacité à assurer leur bon fonctionnement et affectent

aussi bien les pays riches que les pays pauvres. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les recommandations du Secrétaire général dans le domaine de la surveillance des maladies infectieuses et appuyons son invitation à une conclusion prochaine des négociations pour un nouveau Règlement sanitaire international et son adoption par l'Assemblée mondiale de la santé en mai.

Le Canada appuie fermement le Secrétaire général lorsqu'il reconnaît la corrélation étroite entre développement, sécurité et droits de l'homme, qu'il situe fermement dans le contexte de la primauté du droit. Nous sommes d'accord lorsqu'il réclame en matière de sécurité la mise en œuvre d'un nouveau consensus basé sur ce constat et sur la nécessité d'un système de sécurité collective permettant de faire face à toute la gamme des menaces qui existent dans le monde aujourd'hui.

Nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'une approche globale des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et de la ratification et de la mise en œuvre des traités internationaux en matière de lutte contre le terrorisme. La conclusion récente et l'adoption imminente de la convention sur le terrorisme nucléaire montrent que nous pouvons parvenir à un accord sur ces questions. Poursuivons sur notre lancée et concluons une convention générale contre le terrorisme.

Nous engageons vivement les membres du Conseil de sécurité à adopter des lignes directrices sur l'usage de la force, lesquelles auront pour effet de renforcer son autorité, son efficacité et sa transparence.

(l'orateur poursuit en français)

Au cours des dernières années, l'ONU a fait face à un besoin toujours croissant, c'est-à-dire le besoin des missions complexes de maintien ou de consolidation de la paix dans les pays émergeant de conflits. Les Nations Unies ont dû lutter contre les lacunes qui existent dans la transition entre le conflit et le développement. Le Canada souscrit aux excellentes propositions visant à renforcer l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, qui nous aideront à combler ces lacunes. Nous encourageons le Secrétaire général à mettre sur pied un bureau d'appui à la consolidation de la paix, et nous appuyons la création d'une commission de consolidation de la paix qui aura des liens directs avec le Conseil de sécurité et avec le Conseil économique et social. Les

recommandations dans le domaine de la consolidation de la paix et la création d'une commission, en particulier, font l'objet d'un consensus grandissant. Il nous faudra tout mettre en œuvre pour veiller à ce que nos dirigeants soient à même de présider, en septembre, au lancement de la commission de consolidation de la paix.

(l'orateur reprend en anglais)

L'adhésion du Canada au principe de la « responsabilité de protéger » est bien connue. Notre Premier Ministre, M. Paul Martin, en a fait le thème de son intervention devant cette Assemblée l'automne dernier (voir A/59/PV.5). Nous appuyons sans réserve le Secrétaire général lorsqu'il affirme avec vigueur la « responsabilité de protéger ». Nous espérons que les dirigeants l'imiteront en septembre. Dans le même temps, nous avons attentivement écouté certains États Membres exprimer leur préoccupation ou leur réticence envers cette responsabilité. Le Canada respecte les préoccupations sincères que nous avons entendues, et nous attendons avec intérêt de pouvoir tenir un dialogue franc et ouvert avec nos collègues à ce sujet. Nous pensons qu'une évaluation complète et objective de la responsabilité de protéger remédiera aux préoccupations qui ont été exprimées.

À moins d'assurer le respect des droits de l'homme et l'égalité entre hommes et femmes, nous ne pourrions atteindre nos objectifs en matière de sécurité et de développement durable. Pour vivre à l'abri de la peur et du besoin, il faut aussi vivre dans la dignité. Il est essentiel de mieux intégrer les droits de la personne dans tous les aspects du travail des Nations Unies. Pour nous y aider, une réforme des institutions est nécessaire. À cet égard, le Canada pense que les droits de l'homme devraient occuper la place prééminente envisagée dans la Charte. Nous appuyons donc la création d'un conseil des droits de l'homme.

Enfin, il faut permettre au Secrétaire général d'apporter les changements qui s'imposent dans la gestion des Nations Unies. Nous convenons avec lui que l'ONU « peut et doit être une organisation mondiale représentative et efficace, ouverte à tous et comptable de ses actions auprès de l'opinion publique de même que des gouvernements » (A/59/PV.83, p. 4).

Il y a 60 ans, à l'ombre de deux guerres catastrophiques, les nations du monde ont créé cette institution dans l'espoir qu'elle préserverait la paix et empêcherait la réapparition d'un nouveau conflit. La

Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée peu de temps après, reflètent cet espoir, la détermination et les idéaux de cette époque. Aujourd'hui, 60 ans plus tard, nous sommes appelés à faire preuve d'une détermination semblable en renouvelant notre institution en respectant l'objectif de ses fondateurs. Il y a eu beaucoup de changements depuis la création de l'Organisation, et l'ONU n'a pas toujours été à la hauteur de nos attentes, mais l'espoir et les idéaux qui ont inspiré ses fondateurs restent aujourd'hui aussi vivants et aussi nécessaires que jamais. Face au travail important qui nous attend, que notre génération s'engage à faire ce que la leur a fait et à nous efforcer de faire de ce monde un monde meilleur et plus sûr.

M. Penjo (Bhoutan) *(parle en anglais)* : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Président d'avoir convoqué les présentes séances. La feuille de route qu'il a rédigée reflète clairement son ferme désir de guider les travaux préparatoires en vue du sommet de façon délibérée, ouverte, transparente et non exclusive. Pour les petites délégations comme la mienne, ces séances sont une bonne occasion de participer et de contribuer à ce processus.

Ma délégation voudrait faire quelques commentaires et présenter ses vues sur certains aspects du rapport du Secrétaire général (A/59/2005), qui, avec le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), le rapport du Projet Objectifs du Millénaire et les contributions des États Membres et des groupes, nous fournit une bonne base pour parvenir en septembre à un résultat qui reflète les exigences des temps présents et y réponde.

Le Secrétaire général a à juste titre souligné qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité ni de sécurité sans développement, et que l'un et l'autre dépendent du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. La corrélation entre développement et sécurité ne fait aucun doute, et ces deux questions doivent donc être traitées sur un pied d'égalité et de façon équilibrée.

Comme l'ont indiqué les Présidents du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés dans leurs déclarations mercredi (voir A/59/PV.85) – auxquelles nous nous associons – le rapport du Secrétaire général serait d'autant plus équilibré s'il avait accordé aux questions liées au

développement autant d'importance qu'aux questions liées à la sécurité. Il importe de veiller à ce que les textes adoptés en septembre ne reflètent pas un tel déséquilibre. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif principal du sommet, tel qu'il est énoncé dans la résolution 58/291.

Les questions relatives au développement sont primordiales pour mon pays. Représentant un pays parmi les moins développés, ma délégation est profondément préoccupée par le peu d'attention que le Secrétaire général accorde dans son rapport aux défis et problèmes auxquels les pays les moins développés et les autres groupes désavantagés sont confrontés. Cette catégorie de pays représentant plus d'un quart des États Membres, l'objectif d'un monde juste et équitable ne saurait être atteint si les besoins spécifiques des pays les moins développés ne sont pas pris en compte. Ma délégation espère que les textes issus de la réunion plénière de septembre accorderont une place importante aux pays les moins développés.

Ma délégation approuve la proposition du Secrétaire général selon laquelle il faudrait établir un calendrier pour réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en 2015 au plus tard. Nous espérons que les pays développés respecteront cette échéance. Nous espérons également que l'augmentation progressive proposée permettra aux pays les moins avancés de recevoir 0,2 % du revenu national brut des pays développés, tel que convenu dans le Programme d'action de Bruxelles.

Cela fait plus de 10 ans que nous traitons de la question de la réforme du Conseil de sécurité dans des débats intenses et laborieux. Cela témoigne, d'une part, de l'importance capitale que les États Membres attachent aux travaux du Conseil de sécurité et, d'autre part, de l'urgence de la réforme du Conseil.

Du point de vue de ma délégation, les arguments en faveur de la réforme l'emportent sur les difficultés à trouver un consensus. Si l'on ne parvient pas à un consensus, on aura raté une autre occasion de changer la situation. Soucieuse de prévenir un tel scénario, ma délégation adhère à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que nous statuions avant le sommet de septembre. Il importe d'examiner tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité, y compris ses méthodes de travail et sa composition. Les petits États qui ne peuvent espérer une représentation directe au

Conseil ne pourront s'identifier avec ses activités que si celles-ci sont conduites dans la transparence et que le Conseil en rend compte devant l'ensemble des États Membres.

Si nous préconisons une prise de décision pour cette année, c'est aussi parce que nous pensons que la réforme est un processus continu et qu'elle restera au cœur de nos travaux à l'ONU. Cela s'applique surtout au Conseil de sécurité, dont les activités sont suivies de très près par tous les États Membres. Toute décision prise cette année devra continuer d'être examinée et peaufinée. À cet égard, il conviendrait de prévoir une clause de révision dans la décision que nous arrêterons cette année.

Comme nous l'avons déclaré par le passé, mon pays estime que la réforme de la composition du Conseil de sécurité devrait prévoir une augmentation des sièges permanents et non permanents. Deux options seulement étant soumises à l'Assemblée pour examen, ma délégation pense que la formule A servirait davantage les intérêts des Membres. Cette formule prévoit une augmentation des sièges permanents avec l'ajout de nouveaux membres, pour certains originaires du monde en développement, ce qui permettrait à des pays plus représentatifs de l'ensemble des Membres de prendre part au processus décisionnel.

Concernant la catégorie des membres permanents, nous sommes convaincus que l'Inde et le Japon, en raison de leur contribution à l'ONU et de leur capacité à concourir efficacement aux activités du Conseil, méritent de siéger avec les mêmes privilèges et responsabilités que les membres permanents actuels. Nous sommes également favorables à l'octroi d'un siège à l'Allemagne et au Brésil, ainsi qu'à un pays africain.

Pour ce qui est de la réforme des autres organes principaux de l'ONU, ma délégation réaffirme qu'il importe d'œuvrer énergiquement à revitaliser l'Assemblée générale et à lui rendre son rôle majeur de principal organe délibérant de l'ONU. À cet égard, il est impératif de rationaliser l'ordre du jour et les méthodes de travail de l'Assemblée afin que nos délibérations annuelles produisent des résultats tangibles et éloquents. En raison de la corrélation de la sécurité et du développement, il importe également de resserrer la coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de manière à mieux distribuer les

tâches et à renforcer le rôle et les fonctions de ces deux organes principaux.

Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de renforcer le Conseil économique et social pour qu'il s'acquitte avec succès de son rôle d'organe central chargé de la coordination des politiques et de l'exécution des engagements relatifs à la réalisation des buts et objectifs dans les domaines social et économique.

M. Aho-Glele (Bénin) : Avant toute chose, nous voudrions exprimer nos sincères condoléances à la communauté catholique internationale pour le décès du pape Jean-Paul II. Nous voudrions également exprimer à la Principauté de Monaco nos condoléances à l'occasion du décès du Prince Rainier III.

Au nom des pays les moins avancés nous voudrions féliciter très sincèrement le Président pour la manière très transparente et inclusive dont il organise les présentes consultations qui en effet nous interpellent tous, mais chacun avec ses préoccupations spécifiques.

Le présent rapport du Secrétaire général (A/59/2005) qui est soumis à notre appréciation est un rapport très audacieux et poignant qui aborde des questions très pertinentes auxquelles est confronté notre monde d'aujourd'hui. Nous saisissons l'occasion pour remercier et féliciter le Secrétaire général pour cette courageuse initiative empreinte du désir d'opérer dans l'Organisation des Nations Unies des réformes ambitieuses susceptibles de lui permettre de mettre en œuvre le programme d'action du XXI^e siècle.

Le groupe des pays les moins avancés voudrait essentiellement limiter son appréciation du rapport à son volet développement. Nous reconnaissons avec le Secrétaire général que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont liés entre eux. Nous convenons également avec lui que les pays développés qui ont souscrit et ceux qui souhaitent souscrire à des responsabilités internationales, notamment au sein du Conseil de sécurité, doivent être appréciés par rapport à leurs contributions aux objectifs des Nations Unies, plus singulièrement les objectifs de développement, y compris celui de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, auquel il conviendrait d'associer également et en particulier l'objectif de 0,15 % à 0,2 % de leur produit national

brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

Lorsqu'on parle de développement, l'attention est interpellée sur les pays en développement en général et sur le groupe des pays les moins avancés, en particulier, reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant le segment le plus vulnérable de la communauté internationale. Nous nous félicitons donc de ce que la question des pays les moins avancés constitue une priorité à l'ordre du jour des Nations Unies. C'est à cet égard que le Sommet du Millénaire, au paragraphe 15 de la Déclaration du Millénaire, a pris en compte les besoins spécifiques des pays les moins avancés et, dans ce contexte, a favorablement accueilli l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, pour le succès de laquelle il a donné des directives claires et précises.

En septembre 2005, les dirigeants politiques du monde entier se réuniront à New York pour faire le point sur les progrès accomplis depuis que tous les États ont adopté la Déclaration du Millénaire en septembre 2000. Nous aurons dès lors à apprécier les progrès accomplis en faveur du développement.

C'est ici le lieu de relever une omission importante et très sérieuse constatée dans le rapport, et qui est de nature à entamer la cohérence du rapport, la profondeur des analyses et même sa pertinence par rapport à l'objectif de développement. Il s'agit de la non-mention de manière spécifique des progrès accomplis en terme des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des pays les moins avancés (PMA).

À cet égard, il convient de souligner que la Déclaration de Bruxelles résultant de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés reste et demeure la traduction concrète et spécifique des engagements du Millénaire pris en faveur des pays les moins avancés.

En effet, par la Déclaration de Bruxelles, les États participants à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se sont dits :

« Guidés par les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et par la responsabilité collective qui nous incombe, en vertu de cette déclaration » (*A/CONF.191/12, quatrième alinéa du préambule*).

Ainsi, conformément à son paragraphe 5, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 s'appuie sur

« les objectifs internationaux de développement, l'action des PMA eux-mêmes et des mesures proportionnées d'appui de la part de leurs partenaires de développement, ainsi que sur les valeurs, les principes et les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Ces objectifs politiques, économiques et sociaux et, le cas échéant, d'autres objectifs des Nations Unies sont contenus dans les engagements du Programme d'action. » (A/CONF.191/11)

Il aurait donc été souhaitable que le rapport indique très clairement la corrélation effective et pertinente qui existe entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, en ce sens que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés est la traduction en termes spécifiques des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne les pays les moins avancés.

Pour les pays les moins avancés, il n'y a donc pas deux approches séparées d'évaluation des progrès accomplis en matière d'objectifs de développement, c'est-à-dire l'une concernant les objectifs du Millénaire proprement dits, d'une part, et l'autre concernant le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, d'autre part. Pour nous, la seule et unique approche d'examen des progrès accomplis en matière d'objectifs de développement du Millénaire en faveur des pays les moins avancés consiste en l'évaluation de la mise en œuvre de leur Programme d'action.

Nous apprécierons dès lors les heureuses initiatives et décisions qui seront adoptées par les responsables politiques du monde entier en septembre 2005 en vue de la réalisation des objectifs de développement contenus dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

Dans cette perspective, les pays les moins avancés sont disponibles pour apporter leurs contributions.

La séance est levée à 13 h 15.